



**Programme local de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés 2021-2026**

Adopté en Conseil Communautaire le 28 septembre 2021

Editorial

Depuis 2010, Rodez agglomération est engagée dans une démarche itérative de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) avec un premier programme local de prévention de 2010 à 2015 soutenu par l'ADEME. Elle a ensuite été retenue à l'appel à projet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2016, pour une durée de 3 ans, en élargissant son champ d'intervention aux piliers de l'économie circulaire.

Au-delà des enjeux environnementaux et réglementaires de respect de la hiérarchie des modes de traitement (réduire en priorité, recycler ceux qui peut l'être et traiter les déchets qui n'ont pu être évités), les démarches de prévention et d'économie circulaire apparaissent comme des outils pour contenir les coûts de traitement des déchets fortement impactés par l'augmentation des taxes et soutenir le tissu économique social et solidaire.

En parallèle et dans le même esprit, Rodez agglomération conduit un programme d'optimisation des opérations de collecte depuis 2019, en réponse à l'appel à projet de Citéo « Plan de Performance des Territoires » pour moderniser le service à l'utilisateur, rationaliser les coûts de collecte, réduire l'impact environnemental des tournées et améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents.

Enfin, le SYDOM Aveyron est porteur de projets importants sur le territoire pour les 6 ans à venir, avec l'extension des consignes de tri, la création d'un centre de traitement départemental et le tri à la source des biodéchets.

Pour ces raisons, le choix a été fait d'élargir le présent programme local de prévention des déchets aux modes de traitement et de collecte, pour rassembler dans un unique document l'ensemble des enjeux auxquels est confronté le Service de Prévention et de Gestion des Déchets de Rodez agglomération pour le mandat à venir.

Contenu

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	5
1.1) Exposé de la réglementation récente relative à la prévention et à la valorisation des déchets	5
1.2) Objectifs réglementaires chiffrés retenus	7
2. PRESENTATION DE RODEZ AGGLOMERATION ET DONNEES DE DIAGNOSTIC	7
2.1) Périmètre de Rodez agglomération.....	7
2.2) Population et logements	8
2.3) Acteurs économiques du territoire	10
3. PRESENTATION DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....	11
3.1) Les opérations de collecte	12
3.2) Les déchèteries	12
3.3) Moyens matériels	13
3.4) Moyens humains	13
3.5) Financement du service.....	14
4. CONTEXTE LOCAL DU PROGRAMME	14
4.1) Historique de la politique de prévention des déchets.....	14
4.2) Projets en cours et intégration du programme dans les autres niveaux de planification	16
5. ANALYSE DES DONNEES DE TONNAGES ET POTENTIEL D'EVITEMENT	17
5.1) Evolution des tonnages entre 2009 et 2019.....	17
5.2) Détails des données de tonnages des déchèteries en 2009 et 2019.....	18
5.3) Comparatifs avec les collectivités de typologies urbaines sur les principaux déchets	19
5.4) Caractérisation 2019 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	20
5.5) Synthèse des gisements prioritaires	24
6. MATRICE AFOM.....	25
7. SYNTHESE DES FICHES-ACTIONS	26
8. FICHES ACTIONS	30
Action 1 : Organiser des ateliers de sensibilisation à la cuisine « pauvre en déchets »	31
Action 2 : Accompagner les grandes surfaces dans la gestion de leurs invendus.....	33
Action 3 : Accompagner les gros producteurs et commerces de bouches dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	35
Action 4 : Promouvoir le compostage individuel	38
Action 5 : Promouvoir le compostage en pied d'immeuble	40
Action 6 : Promouvoir le compostage de quartier	42
Action 7 : Promouvoir le compostage des professionnels producteurs de bio-déchets.....	44
Action 8 : Favoriser l'adoption de poules.....	46
Action 9 : Proposer un service de broyage de proximité des végétaux	48
Action 10 : Organiser le broyage des branches de déchèteries	50

Action 11 : Organiser un Salon du réemploi et de la réutilisation annuel.....	52
Action 12 : Promouvoir la réparation par les « Repairs café ».....	54
Action 13 : Développer une plateforme numérique d'échanges de biens.....	56
Action 14 : Réaliser un Guide « Prolonger la vie de mes objets ».....	58
Action 15 : Relancer une opération « Foyers témoins Zéro Déchet ».....	60
Action 16 : Promouvoir l'apposition du stop pub	62
Action 17 : Manifestation éco-responsables.....	64
Action 18 : Favoriser l'utilisation de couches lavables.....	66
Action 19 : Favoriser l'eau du robinet	68
Action 20 : Opération « Mon marché sans déchet ».....	70
Action 21 : Promouvoir l'opération « mes vacances sans déchet ».....	72
Action 22 : Eco-exemplarité des collectivités.....	75
Action 23 : Réduire la toxicité des produits domestiques et de bricolage	77
Action 24 : Créer une plateforme d'échanges de gravats	79
Action 25 : Piloter la mise en œuvre d'un chantier-témoin	81
Action 26 : Opération « Entreprises Zéro Déchet ».....	83
Action 27 : Réaliser des diagnostics conseils et accompagner les acteurs économiques	85
Action 28 : Etendre les consignes de tri et améliorer les performances du flux multi-matériaux	87
Action 29 : Augmenter les performances de tri des emballages en verre	90
Action 30 : Augmenter le taux de valorisation des encombrants	92
Action 31 : Développer des outils informatiques de gestion de la collecte	94
Action 32 : Etudier la mise en service d'un portail entre les usagers et le Service de Prévention et de Gestion des Déchets.....	96
Action 33 : Accroître la mécanisation et la massification des opérations de collecte	98
Action 34 : Adapter les fréquences de collecte aux besoins des usagers	100
Action 35 : Etablir le plan de gestion des biodéchets.....	102
Action 36 : Implanter une unité départementale de traitement des déchets	105
Action 37 : Concevoir et construire de nouvelles déchèteries.....	107
Action 38 : Renouveler un service de déchèterie mobile.....	110
Action 39 : Contractualiser avec les nouvelles filières de « Responsabilité Elargie du Producteur »	112
Action 40 : Renouveler un plan de formation à l'éco-conduite des chauffeurs.....	114
Action 41 : Etudier l'opportunité de nouvelles carburations bio-sourcés.....	116
Action 42 : Communiquer par écrit auprès du Grand public.....	118
Action 43 : Réaliser des campagnes de communication orale en porte à porte ou en évènementiels	120
Action 44 : Intervenir en milieu scolaires et périscolaires.....	122
Action 45 : Informer et former les élus	124
Action 46 : Mener une étude de faisabilité sur la tarification incitative	126

Action 47 : Ajuster les tarifs de redevance spéciale au coût du service.....	128
Action 48 : Réviser les taux et les zonages des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	130

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1.1) Exposé de la réglementation récente relative à la prévention et à la valorisation des déchets

2020

Ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets

L'ordonnance permet de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route pour une économie 100% circulaire d'avril 2018. Elle s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Objectifs de recyclage des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : 55 % de recyclage ou de réutilisation en 2025, 60 % en 2030, et 65 % en 2035.

2020

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 (AGEC)

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations. 1. Stopper le gaspillage : ne plus détruire les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets du bâtiment. 2. Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets. 3. Mieux informer le consommateur : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles. 4. Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages : consigne, reprise un pour un.

Objectifs : Diminution de 15 % des DMA en 2025 par rapport à 2020, diminution de 5 % des déchets d'activités économiques en 2031 ; 100 % de plastique recyclé d'ici 2025 ; maximum 10 % des DMA mis en décharge en 2035.

2019

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie (PRPGD) du 14 nov. 2019

Le PRPGD est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques. Il a pour rôle de mettre en place les conditions d'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets à la source en priorité, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets en second lieu, notamment une réduction de 13 % des DMA en 2010 et 2025 puis de 16 % à l'horizon 2031, une augmentation de 20 % de la collecte des emballages en verre entre 2015 et 2025 pour les territoires dont les performances sont inférieures à 30 kg/an/hab, diminution de 35 % d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés entre 2015 et 2031, part des biodéchets dans les OMR réduite de 50% en 2015 puis de 61% en 2031, diminution de 10% des encombrants et de 20 % des déchets verts entre 2015 et 2025.

2018

Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

La loi fixe un objectif de 50 % de produits de qualité ou locaux (dont 20 % de bio) dans l'approvisionnement de la restauration collective à compter du 1er janvier 2022. Elle étend aux établissements de restauration collective et aux industries agroalimentaires l'obligation de dons des excédents alimentaires. Au plus tard, le 1er janvier 2020, l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique sera interdite dans les cantines scolaires et au 1^{er} janvier 2025, interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en

matière plastique dans la restauration scolaire. En matière de commercialisation des produits phytosanitaires, les activités de vente et de conseil seront séparées. Au 1^{er} janvier 2021, obligation pour les restaurateurs, autres que « d'offres à volonté », de mettre à disposition des contenants réutilisables ou recyclables à l'usage de leurs clients pour emporter la nourriture non consommée.

2018

14 juin 2018. Paquet économie circulaire (PEC)

La Commission européenne a adopté un paquet économie circulaire sous forme de quatre directives qui présentent de nouveaux objectifs ambitieux, comme : 65 % des déchets municipaux recyclés en 2030, 75 % des déchets d'emballage recyclés en 2030, 10 % maximum des déchets municipaux mis en décharge en 2030, interdiction de mettre en décharge les déchets collectés séparément.

Objectifs : Collecte séparée pour les déchets ménagers dangereux en 2022, les biodéchets en 2023, et les textiles en 2025.

2016

Décret d'application de la LTECV portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

Le décret de mars 2016, dit « tri 5 flux », rend obligatoire le tri à la source des flux de papiers/cartons, métal, plastique, verre et bois pour de nombreuses entreprises. Il organise également le tri des déchets de papiers de bureau. Le décret redéfinit la fréquence minimale de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles en lien avec le tri à la source des biodéchets. Il instaure la reprise des déchets de construction par les distributeurs de matériaux et d'équipements de construction et simplifie certaines mesures de la réglementation déchets.

2016

Loi du 11 février 2016 sur le gaspillage alimentaire

Cette loi fixe l'ordre de priorité des actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire : 1) prévention ; 2) don ou transformation des invendus ; 3) valorisation en alimentation animale ; 4) compostage ou méthanisation. La loi interdit aux distributeurs de rendre les invendus impropres à la consommation et les incite à en faire don.

2015

Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter », et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. La loi renforce les objectifs pour la gestion des déchets, notamment : • réduction de 10 % des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020 ; • réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % entre 2010 et 2025 ; • valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025), de 70 % des déchets du bâtiment d'ici 2020.

2015

Décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Ce décret définit le contenu des programmes locaux de prévention des DMA définis par les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que leurs modalités d'élaboration et de révision.

1.2) Objectifs réglementaires chiffrés retenus

Dans le cadre du présent programme, les objectifs réglementaires chiffrés ci-dessous sont retenus et feront l'objet d'un suivi annuel sous la forme d'indicateurs de tonnages.

L'ensemble du programme et les fiches-actions ont été élaborés afin de répondre à ces objectifs réglementaires.

Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie :

- Diminution de 13 % des DMA entre 2010 et 2025
- Augmentation du tri du verre de 20 % entre 2015 et 2025
- Diminution de 50 % des biodéchets présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles entre 2015 et 2025
- Diminution des encombrants de 10 % entre 2015 et 2025
- Diminution des déchets verts de 20 % entre 2015 et 2025

Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire :

- Maximum 10 % des DMA mis en décharge en 2035

Ordonnance du 29 juillet 2020 sur la prévention et la gestion des déchets :

- Orienter 55 % des DMA vers le recyclage ou la réutilisation d'ici 2025

2. PRESENTATION DE RODEZ AGGLOMERATION ET DONNEES DE DIAGNOSTIC

2.1) Périmètre de Rodez agglomération

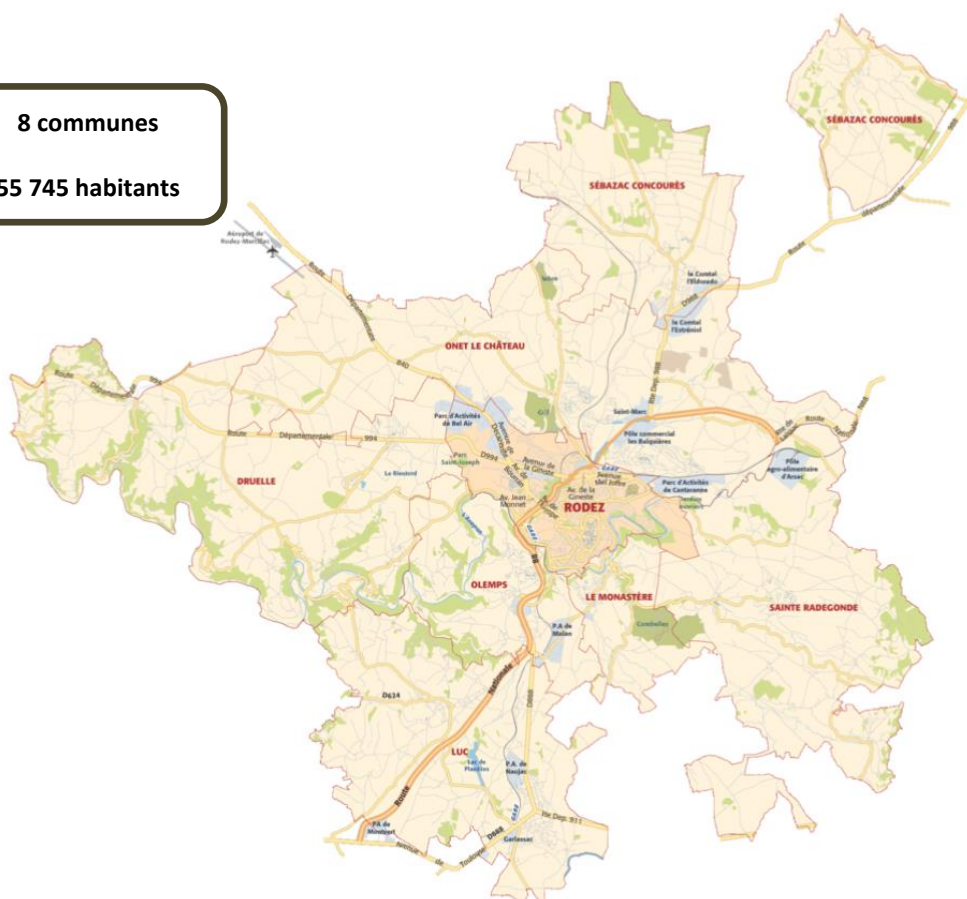
Au 1er janvier 2020, Rodez Agglomération regroupe **8 communes** pour une superficie de **189.7 km²** et dénombre **55 745 habitants** municipaux (population de l'année 2017) avec les changements suivants survenus depuis 2010 :

- Au 1er janvier 2014, les 3 communes de Baraqueville, Manhac et Camboulazet, jusqu'alors membres de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois, ont intégré Rodez Agglomération qu'elles ont quitté ensuite le 1er janvier 2016,
- Le 1er janvier 2017, le périmètre de Rodez Agglomération s'est étendu à l'ensemble de la commune nouvelle de Druelle Balsac.

Les Communes membres sont : Rodez, Onet-le-Château, Sebazac-Concourès, Luc-la-Primaube, Olemps, Le Monastère, Druelle-Balsac et Sainte-Radegonde.

8 communes

55 745 habitants



Communes	Population Municipale	Habitat vertical
DRUELLE-BALSAC	3 143	5 %
LUC – LA PRIMAUBE	5 969	27 %
LE MONASTERE	2 283	24 %
OLEMPS	3 403	21 %
ONET LE CHATEAU	11 881	48 %
RODEZ	24 057	80 %
STE RADEGONDE	1 756	6 %
SEBAZAC - CONCOURES	3 253	13 %

2.2) Population et logements

Elle est classée comme une collectivité urbaine étant donné son **taux d'habitat collectif moyen de 55%** atteignant **80% sur la commune de Rodez**.

Les densités de population varient d'environ 60 habitants municipaux par km² sur les communes de Druelle-Balsac et Sainte Radegonde à **près de 2 200 habitants par km² sur Rodez** pour une moyenne de **272 habitants par km²**.

La population est en **augmentation de 0,77 % par an** entre 2011 et 2016 due au solde naturel (0,22%) et au solde migratoire (+0,55 %) avec des évolutions différentes entre les communes :

- Plus de 1% d'augmentation par an sur les communes de Druelle Balsac, Le Monastère et Onet le Château,
- Relative stabilité sur la commune de Rodez,
- Evolution entre 0,75 et 1% par an sur les autres communes.

30 801 logements sont présents sur le territoire selon l'INSEE en 2016 dont **3,1% de logements secondaires** et **près de 10 % de logements vacants** notamment sur la commune de Rodez (13,7%).

57% des résidences principales sont occupés par les propriétaires avec des disparités entre les communes (87% à Sainte Radegonde et seulement 43% à Rodez). Les ménages sont composés de **2 personnes en moyenne** et **43% des ménagers sont des personnes seules**.

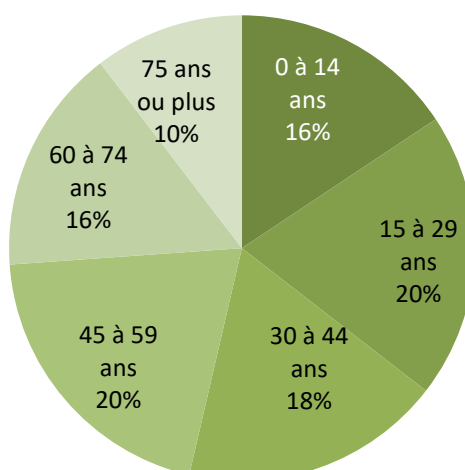
NBPIR	TYPLR				
	Maison	Appartement	Autre	Total	Répartition
1 personne	2 623	8 821	76	11 520	43%
2 personnes	5 242	3 581	18	8 841	33%
3 personnes	1 897	1 230	5	3 132	12%
4 personnes	1 807	590	2	2 399	9%
5 personnes	451	289	3	743	3%
6 pers et +	125	111	5	241	1%
Total	12 145	14 622	109	26 876	100%
<i>Répartition</i>	45%	54%	0%	100%	

Nombre d'occupants dans les résidences principales par type

Rodez Agglomération	Population municipale 2017	Evolution entre 2016 et 2017	Nombre de logements en 2016	Nombre de résidences principales en 2016	Nombre de logements vacants en 2016	Nombre de logements secondaires en 2016	% de résidences vacantes	% de résidences secondaires	Nombre de maisons en 2016	Nombre d'appartements en 2016	% d'habitat collectif	Superficie en km ²	Habitants par km ²
Druelle Balsac	3 143	2,0%	1 318	1 179	82	57	6,2%	4,3%	1 126	53	4%	51	62
Luc-la-Primaube	5 969	0,5%	2 932	2 639	202	92	6,9%	3,1%	1 946	692	26%	27	221
Le Monastère	2 283	2,2%	1 043	955	59	29	5,7%	2,8%	749	204	21%	7	326
Olemps	3 403	0,7%	1 502	1 399	86	17	5,7%	1,1%	1 095	299	21%	13	262
Onet-le-Château	11 881	-0,8%	5 956	5 497	309	149	5,2%	2,5%	2 728	2 723	50%	40	297
Rodez	24 057	1,3%	15 842	13 130	2 171	541	13,7%	3,4%	2 640	10 442	80%	11	2 187
Sainte-Radegonde	1 756	-0,6%	757	720	25	12	3,3%	1,6%	667	54	7%	30	59
Sébazac-Concourès	3 253	0,6%	1 451	1 347	58	46	4,0%	3,2%	1 191	154	11%	26	125
Total	55 745	0,7%	30 801	26 866	2 992	943	9,7%	3,1%	12 141	14 620	55%	205	272

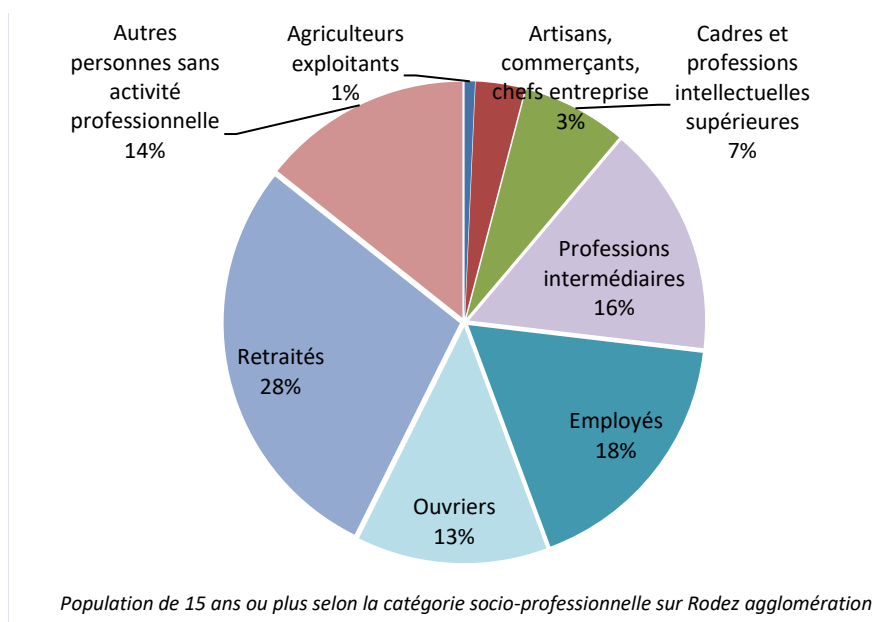
Population et logements par commune pour les années 2016 et 2017

La répartition de la **population est homogène**, avec une population légèrement plus âgée que la moyenne nationale.



Population de Rodez par classe d'âge

La **répartition de la population par catégorie socio-professionnelle** sur le territoire de Rodez agglomération est très proche de la répartition moyenne nationale. Les retraités constituent plus du quart des adultes, les ouvriers et employés près d'un tiers.



2.3) Acteurs économiques du territoire

Dans le dernier fichier SIRENE de janvier 2020, **près de 4 820 entreprises et établissements administratifs** sont recensés sur l'ensemble des 8 communes de Rodez Agglomération :

- 45 établissements intervenant dans la culture et activités associées,
- 175 établissements de production animale,
- 1 281 établissements intervenant dans l'immobilier,
- 300 entreprises dans le bâtiment et les travaux publics,
- 474 commerces de détails,
- 14 hôtels et 22 hébergements touristiques,
- 58 restaurants, 13 traiteurs et 15 débits de boissons,
- 87 garagistes et/ou commerces automobiles,
- 57 établissements administratifs,
- 39 transporteurs routiers de biens ou de personnes,
- 4 établissements hospitaliers,
- 138 médecins et 189 établissements intervenant dans la santé (infirmières, ambulanciers, ...),
- 63 établissements d'enseignement,
- 19 boulangeries et/ou pâtisseries,
- 3 terrains de camping,
- 7 établissements d'hébergement médicalisé.

Les deux établissements employant le plus de salariés (+ de 1 000) recensés dans ce fichier sont :

- Usine Bosch (fabrication d'équipements automobiles) situé au 268 rue de la Prade à Rodez,
- Centre hospitalier Jacques Puel localisé à Rodez.

Plusieurs hypermarchés sont présents sur Rodez Agglomération avec le plus important situé sur la commune d'Onet de Château.

	Total	%	Moyenne nationale	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	30 776			5 405	3 544	6 260	5 187	10 380
Agriculture, sylviculture et pêche	155	0,5%	1,1%	60	47	48	0	0
Industrie	4 424	14,4%	14,1%	410	259	729	649	2 377
Construction	1 755	5,7%	6,2%	487	379	541	247	101
Commerce, transports, services divers	13 285	43,2%	46,1%	3 889	2 002	3 469	2 046	1 879
dont commerce et réparation automobile	4 940	16,1%	13,5%	1 562	886	1 348	648	496
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	11 157	36,3%	32,5%	559	857	1 473	2 245	6 023

Postes salariés par secteurs d'activité au 31 décembre 2014

3. PRESENTATION DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

L'intercommunalité Rodez Agglomération, créé le 25 août 1964 sous le statut d'un district, s'est transformée en communauté d'agglomération en décembre 1999.

Elle assure le service public de prévention et gestion des déchets avec un **transfert de la compétence traitement au SYDOM de l'Aveyron** effectif depuis 2000. Les missions assurées par le SYDOM pour le compte de ses adhérents sont les suivantes :

- Regroupement et transport des déchets ménagers vers les sites de traitement,
- Valorisation par le recyclage des emballages ménagers (flacons et bouteilles en plastique, films et suremballages en plastique, briques alimentaires, boîtes en acier ou en aluminium, cartons et papiers) et le compostage des déchets verts,
- Elimination des déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets collectés dans les sacs noirs et qui ne peuvent pas être valorisés.

3.1) Les opérations de collecte

Les principaux services de collecte

Flux	Pré-collecte	Collecte	Transport/Transfert	Traitement
 Ordures ménagères	Sacs noirs, bacs roulants et colonnes d'apport volontaire	Collecte en porte à porte 1,2 ou 4 fois par semaine en régie	Transfert par le quai de transfert d'Arsac	Installation de stockage de déchets dangereux de Labessière Candeil (81)
 Papiers	Colonnes d'apport volontaire	Selon remplissage en régie		Centre de tri de Véolia à Sébazac
 Collecte sélective (emballages et papiers en mélange)	Sacs jaunes, bacs roulants et colonnes d'apport volontaire	Collecte en porte à porte 1 ou 2 fois par semaine en régie	Transfert par le quai de transfert d'Arsac	Centre de tri de Millau (12)
 Verre	Colonnes d'apport volontaire	Selon remplissage en régie	Transfert par Braley qui assure ensuite le transport jusqu'à la VOA	Verrerie ouvrière d'Albi (81)
 Déchets occasionnels		Apport direct sur les déchèteries fixes Apport direct sur la déchèterie mobile	Différents prestataires, éco-organismes et régie	Différents prestataires, éco-organismes
 Textiles	Colonnes d'apport volontaire	Collecte par le Relais		Réemploi, réutilisation et/ou valorisation matière par le Relais

Les services à destination des producteurs non ménagers

Flux	Pré-collecte	Collecte	Transport/Transfert	Traitement
 Cartons	Bacs roulants et en vrac	1 à 2 fois par semaine en régie	Transfert par le quai de transfert d'Arsac	Centre de tri de Véolia à Sébazac
 Papiers	Bacs roulants	1 fois par semaine en régie		Centre de tri de Véolia à Sébazac
 Déchets résiduels en mélange	Bennes	En fonction des besoins	Transfert par le quai de transfert d'Arsac	Différents prestataires

En 2020, pour assurer ces opérations, les véhicules de type « Poids lourds », ont parcourus 366 326 km.

3.2) Les déchèteries

Rodez agglomération gère le haut et le bas de quai de 5 déchèteries localisées sur les communes de Luc-la-Primaube, Le Monastère, Olemps, Rodez et Sébazac-Concours.

Les déchèteries sont accessibles aux seuls particuliers du territoire ainsi qu'à ceux de la commune de Calmont de la Communauté de Communes du Pays de Ségali par l'intermédiaire d'un conventionnement.

Les professionnels et les services communaux n'y ont pas accès et disposent des offres privées proposées par les entreprises Braley et Véolia.

Aucun contrôle d'accès n'est présent sur les déchèteries.

3.3) Moyens matériels

Immobilier

Rodez Agglomération dispose des moyens immobiliers suivants :

- Siège administratif, dépôt de collecte, aire de lavage, garage avec quai de déchargement sur la commune de Rodez et salle de pause,
- Vestiaires, douches et salle de séchage des vêtements à disposition des agents,
- Lieu d'accueil du public pour la distribution des sacs, composteurs et autres équipements,
- Réseau de 5 déchèteries.

Contenants de collecte

- Près de 100 millions de litres de sacs noirs et jaunes distribués annuellement,
- Environ 200 points d'apport volontaire avec près de 450 conteneurs à verre, textile, papier, flux multi-matériaux (collecte sélective) et Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- 330 points de regroupement avec plus de 800 bacs roulants,
- Près de 230 conteneurs enterrées et semi-enterrées.
- 8450 bacs roulants au total sur le territoire.

Véhicules de collecte

- 13 bennes à ordures ménagères à chargement arrière
 - . 10 bennes à ordures ménagères à chargement arrière de PTAC 19 tonnes avec lève conteneur simple chaise,
 - . 1 benne à ordures ménagères à chargement arrière de PTAC 26 tonnes avec lève conteneur simple chaise,
 - . 1 benne à ordures ménagères avec grue de PTAC 26 tonnes
 - . 1 mini benne
- 1 polybenne grue de PTAC 26 tonnes,
- 2 polybennes de PTAC 26 tonnes pour le transport des bennes de déchèteries.

En plus des poids lourds, le Rodez agglomération dispose de véhicules légers notamment pour la gestion des contenants et le nettoyage des points de collecte.

3.4) Moyens humains

Direction	1 directeur du pôle prévention et gestion des déchets 1 assistante
service prévention et valorisation des déchets	1 responsable de service 1 agent en charge de la redevance spéciale et du reporting 1 agent à mi-temps en charge du reporting 1 guide composteur 3 ambassadeurs du tri et de la prévention
service exploitation de la régie de collecte des déchets	1 responsable de service 1 responsable équipe collecte 8 chauffeurs titulaires de bennes à ordures 1 chauffeur de la mini benne 5 chauffeurs polybennes 22 agents ripeurs (dont 11 chauffeurs remplaçants) 1 responsable de l'équipe déchèteries 9 agents de déchèteries 1 responsable en charge des opérations de pré collecte 1 agent en charge de la livraison des bacs 1 gestionnaire de parc auto

Pour renforcer les équipes notamment de collectes en période estivale, le service emploie chaque année une vingtaine de saisonniers.

Rodez agglomération fait intervenir des acteurs sociaux et associatifs de manière +/- récurrente et notamment :

- ESAT de Sève pour le broyage des branchages de déchèterie
- ASAC pour mise à disposition du personnel pour renforcer la régie
- Régie de territoire pour distribuer des documents de communication, assurer le désherbage du centre technique et nettoyer les colonnes.

3.5) Financement du service

Le budget du SPGD est équilibré dans ses dépenses et recettes dans ses sections d'investissement et de fonctionnement. Pour cette dernière section, les recettes sont opérées à 83% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), puis par les revenus de la redevance spéciale puis par des revenus d'activités.

Concernant la redevance spéciale, le montant de la TEOM est déduit des facturations annuelles afin d'assujettir les 500 usagers professionnels redevables au coût réel des prestations de collecte.

Concernant la TEOM, 6 taux coexistent ; ils permettent de corriger des valeurs foncières différentes suivant les communes ou secteurs communaux, afin d'approcher un même montant de TEOM à propriété de valeur foncière similaire et à fréquence de collecte identique.

En 2019, un excédent de fonctionnement maintenu apparaît afin d'auto financer les investissements futurs liés à la conteneurisation enterrée des déchets et aux constructions de nouvelles déchèteries.

DEPENSES		RECETTES	
<i>fonctionnement</i>	<i>investissement</i>	<i>fonctionnement</i>	<i>investissement</i>
6 681 223 €	1 790 908 €	7 763 646 €	268 912 €

Opérations réelles de l'année (sans le report de résultat N-1 et les amortissements)

4. CONTEXTE LOCAL DU PROGRAMME

4.1) Historique de la politique de prévention des déchets

Rodez Agglomération a été précurseur en matière de prévention des déchets en lançant, dès 2005, une campagne de distribution des composteurs afin de limiter les tonnages d'ordures ménagères à enfouir.

Elle a ensuite conduit un premier **programme local de prévention des déchets 2010-2015** soutenu par l'ADEME.

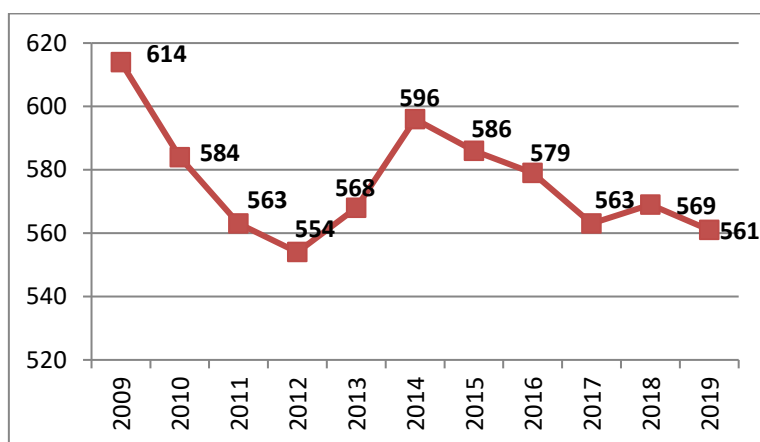
En 2016, Rodez agglomération a été labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Une étude de préfiguration a été conduite de juin à décembre 2016 pour réaliser un programme d'actions validé par l'ADEME au travers d'un Contrat d'Objectif Déchet Economie Circulaire (CODEC) signé le 6 juillet 2017 pour une durée de 41 mois.

Le programme comprenait 7 items :

- Amplifier l'impact du programme local de prévention des déchets
- Valoriser les déchets du territoire
- Développer l'économie circulaire dans les entreprises
- Sensibiliser à l'économie circulaire
- Affiner les stratégies territoriales
- En interne, mobiliser et monter en compétence
- Piloter le programme d'économie circulaire

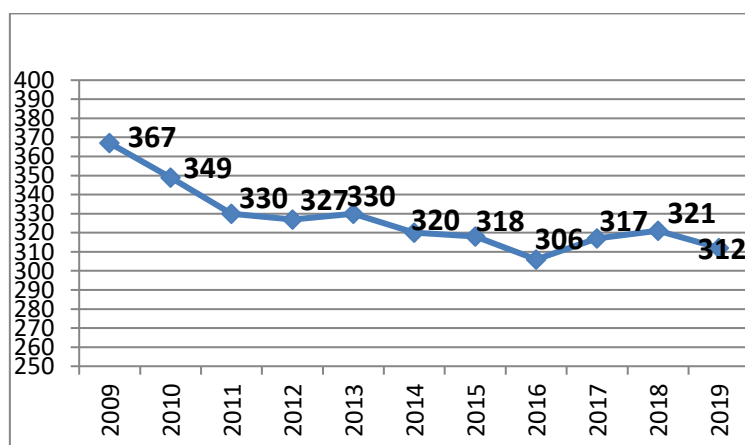
Les 3 objectifs contractuels du programme étaient les suivants :

Objectif CODEC 1 : Réduire de 4,56 % les déchets ménagers et assimilés entre 2016 et 2019



Résultat au 31 décembre 2019 : Diminution de 3.10 % entre 2016 et 2019, soit 18 kg par an par habitant

Objectif CODEC 2 : Réduire de 5,4 % la part de déchets ménagers et assimilés enfouis entre 2016 et 2019



Résultat au 31 décembre 2019 : Augmentation de + 1.93 % entre 2016 et 2019, soit 5.92 kg par an par habitant
Cette augmentation est due aux incendies successifs du centre de tri des encombrants de l'Entreprise Braley, faisant passer le taux de tri des encombrants des déchèteries de Rodez agglomération de 43.1% d'encombrants valorisés à 14.7 %.

En l'absence de cet incident, les déchets ménagers et assimilés enfouis de Rodez agglomération entre 2016 et 2019 auraient diminué de 4.06 kg par an par habitant.

Objectif CODEC 3 : Engager 30 synergies inter-entreprises, relevant de l'écologie industrielle et territoire, entre 2016 et 2019

Résultat au 31 décembre 2019 : 29 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale engagées sur les 30 prévues à l'issu du programme.

Le programme comprenait 7 items :

- Amplifier l'impact du programme local de prévention des déchets
- Valoriser les déchets du territoire
- Développer l'économie circulaire dans les entreprises
- Sensibiliser à l'économie circulaire

- Affiner les stratégies territoriales
- En interne, mobiliser et monter en compétence
- Piloter le programme d'économie circulaire

4.2) Projets en cours et intégration du programme dans les autres niveaux de planification

Appel à Projet « Plan de Performance des Territoires » de Citéo

Rodez agglomération a candidaté à la phase 3 de l'appel à projets du Plan de Performance des Territoires de l'éco-organisme Citéo engagé en mars 2019. Elle a été retenue pour une durée de 3 ans sur 3 leviers :

- Amélioration de la collecte de proximité du verre
- Développement de nouvelles collectes de proximité
- Réduction de la fréquence de collecte sélective en porte à porte

Appel à Projet « Biodéchets »

Rodez agglomération a candidaté à l'Appel à projet de l'ADEME et de la Région Occitanie lancé en janvier 2019 pour « Généraliser le tri à la source des biodéchets » en Occitanie.

Elle a été retenue pour l'opération « Gestion collective de proximité des biodéchets » qui vise à développer le compostage collectif sous toutes ses formes : de quartier, en pied d'immeuble ou chez les « gros producteurs ».

Plan climat Air Energie Territorial

Conformément à la loi sur la transition énergétique, adoptée en juillet 2015, et après avoir délibéré le 15 décembre 2015, Rodez agglomération a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Il définit des objectifs et des orientations à atteindre aux horizons 2021, 2026, 2031 et 2050 pour :

- développer les énergies renouvelables,
- maîtriser les consommations énergétiques,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques,
- améliorer la séquestration carbone
- et s'adapter au changement climatique.

Les problématiques de prévention des déchets ont été intégrées à ce plan.

5. ANALYSE DES DONNEES DE TONNAGES ET POTENTIEL D'EVITEMENT

5.1) Evolution des tonnages entre 2009 et 2019

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 2019
	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	kg/an/an	%
Ordures ménagères et assimilés (OMA)	346	340	334	333	332	337	334	314	319	320	314	-1,32%
ordures ménagères résiduelles	252	247	243	242	240	245	243	233	232	234	228	-1,73%
emballages recyclables	64	63	62	61	60	60	59	57	55	54	53	-0,23%
verre d'emballage	22	22	22	23	24	24	25	24	24	25	26	0,77%
journaux magazines	7	7	7	7	8	7	7	0	7	7	7	-3,70%
Déchets occasionnels	233	208	193	185	199	223	215	214	203	205	205	0,71%
déchèteries	230	206	190	182	197	220	212	213	203	205	205	0,71%
déchets de bennes itinérantes	2	3	2	2	2	3	3	1	0	0	0	
TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)	579	548	526	517	531	560	549	529	521	525	523	-0,53%
Déchets des Collectivités	15	15	14	14	14	13	11	11	9	10	8	-14,33%
déchets des Collectivités résiduels	15	15	14	14	14	13	11	11	9	10	8	-14,33%
déchets des Collectivités recyclables		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Déchets professionnels	21	21	22	23	23	23	26	31	33	34	34	2,61%
déchets professionnels résiduels	17	19	20	21	19	19	21	23	23	23	22	-1,49%
déchets professionnels recyclables	4	3	3	3	4	4	5	8	10	11	12	10,98%
TOTAL DECHETS NON MENAGERS	36	36	36	37	37	36	37	42	42	43	42	-1,20%
TOTAL DECHETS GERES PAR REGIE DE COLLECTE	614	584	563	554	568	596	586	571	563	569	561	-0,58%
Déchets d'assainissement		151	131		145	127	132					
dont boues de STEP		147	125		141	122	128					
dont déchets de STEP		4	6		4	5	4					
TOTAL DECHETS D'ASSAINISSEMENT		151	131		145	127	132	0	0	0	0	
TOTAL GENERAL		735	694		713	723	718	571	563	569	561	

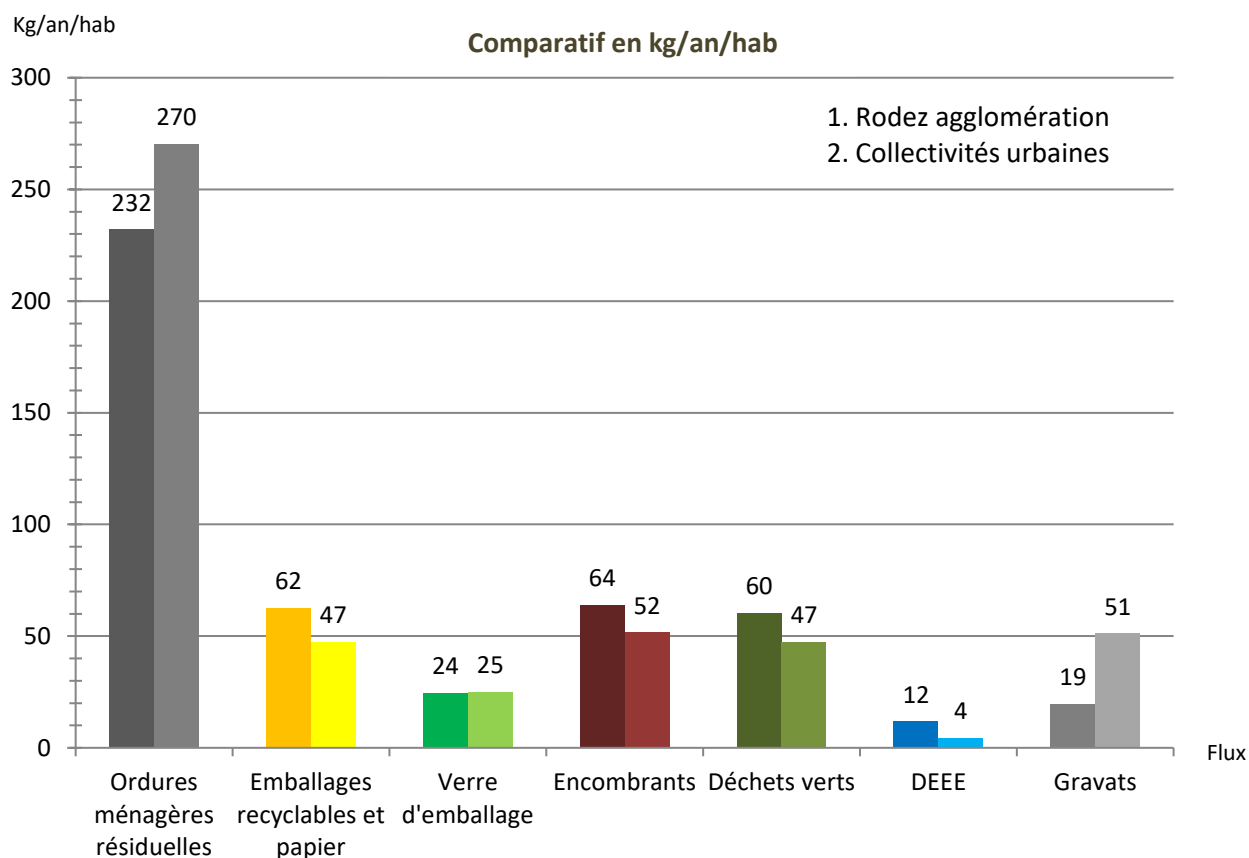
5.2) Détails des données de tonnages des déchèteries en 2009 et 2019

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	kg/an/hab	%
Encombrants	82	66	53	50	58	65	66	66	64	64	62	-2,82%
Déchets verts	62	55	58	57	63	71	62	66	60	62	59	-4,15%
Gravats	36	40	34	30	28	31	27	24	19	18	17	-5,08%
Bois	9	13	18	18	20	23	24	24	23	22	23	6,50%
D3E	9	7	7	7	7	8	8	9	12	8	8	5,02%
Ferrailles	12	7	6	6	5	6	7	7	6	8	8	1,87%
Verre et Papier	10	8	7	6	5	5	5	5	5	4	4	-1,37%
Autres déchets	10	10	8	9	10	11	12	12	14	19	22	18,15 %
TOTAL	230	206	190	182	197	220	212	213	203	205	205	-0,01%

5.3) Comparatifs avec les collectivités de typologies urbaines sur les principaux déchets

Rodez agglomération est classée dans SINOE en collectivité de typologie urbaine. Les données nationales comparatives doivent donc être faites avec des collectivités de cette typologie.

Suite à l'enquête nationale réalisée par l'ADEME en 2017, l'année de comparaison entre les données de tonnages de Rodez agglomération sur les principaux flux et celles des autres collectivités de typologie urbaine est 2017.



Année 2017 – Source Sinoé

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Rodez agglomération enregistre des résultats de collecte inférieurs de 38 kg/an/hab par rapport aux collectivités de mêmes typologies. Cependant, la composition des OMR laisse ressortir un taux d'évitement et de détournement potentiel encore très important de 77.9 % dont 36.7 % qui pourraient être orientés vers de la valorisation matière ou énergétique et 41.2 % qui pourraient faire l'objet d'actions de prévention des déchets (MODECOM 2019).

Collecte sélective

Elle est supérieure à la moyenne nationale des collectivités à typologie urbaine de 15 kg/an/hab. sur un résultat de 62 kg/an/hab dont 55 kg d'emballages. Cependant, le taux de captage reste à améliorer puisque 56.4 kg/an/hab de déchets recyclables selon les consignes de tri actuelles se trouvent encore dans la collecte des OMR, auxquels pourront s'ajouter 19.1 kg/an/hab après l'extension des consignes de tri.

Verre d'emballages : Les résultats de Rodez agglomération sont légèrement inférieurs aux collectivités de même typologie, soit 24 kg/an/hab contre 25 kg/an/hab.

De plus, 7.7 kg/an/hab sont présents dans les OMR et 0.6 kg/an/hab dans le flux multi-matériaux.

Encombrants

Les usagers des déchèteries de Rodez agglomération produisent 12 kg/an/hab de plus que les autres collectivités urbaines avec une production de 64 kg/an/hab dont seulement 14,7 % orientés en filière de valorisation en 2019, soit un potentiel de valorisation de 54.59 kg/an/hab.

Déchets verts

La production de déchets verts est supérieure de 13 kg/an/hab avec un résultat de 60 kg/an/hab.

Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (DEEE)

La production de DEEE est très supérieure aux données nationales avec 8 kg/an/hab de différence sur un résultat de 12 kg/an/hab.

Gravats : La production de gravats est nettement inférieure de 32 kg/an/hab avec un résultat de 19 kg/an/hab de par l'interdiction aux professionnels d'accéder aux déchèteries. De fait, le gisement de gravats issu des activités économiques échappe à Rodez agglomération.

5.4) Caractérisation 2019 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

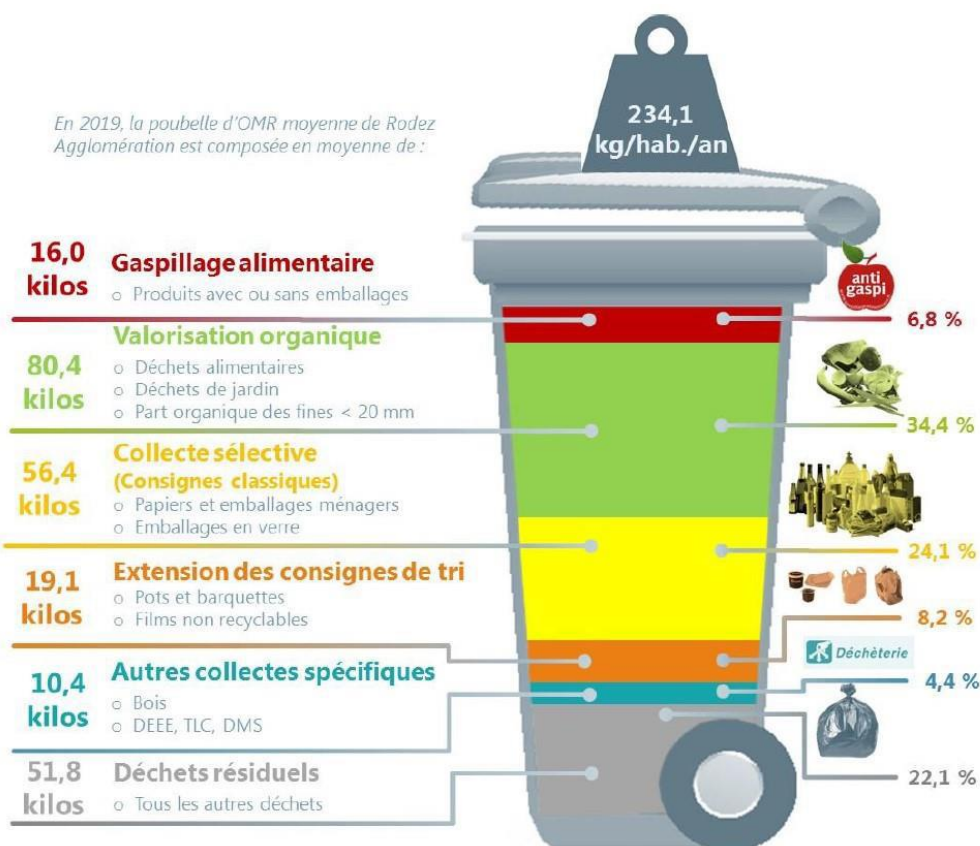
En juin 2019, Rodez agglomération a réalisé un MODECOM (Méthode de Caractérisation des Ordures Ménagères) des OMR et de la Collecte sélective pour :

- Etablir un état des lieux de la composition qualitative et quantitative moyenne des ordures ménagères résiduelles et du flux multi-matériaux
- Evaluer l'efficacité du tri
- Déterminer le gisement évitable

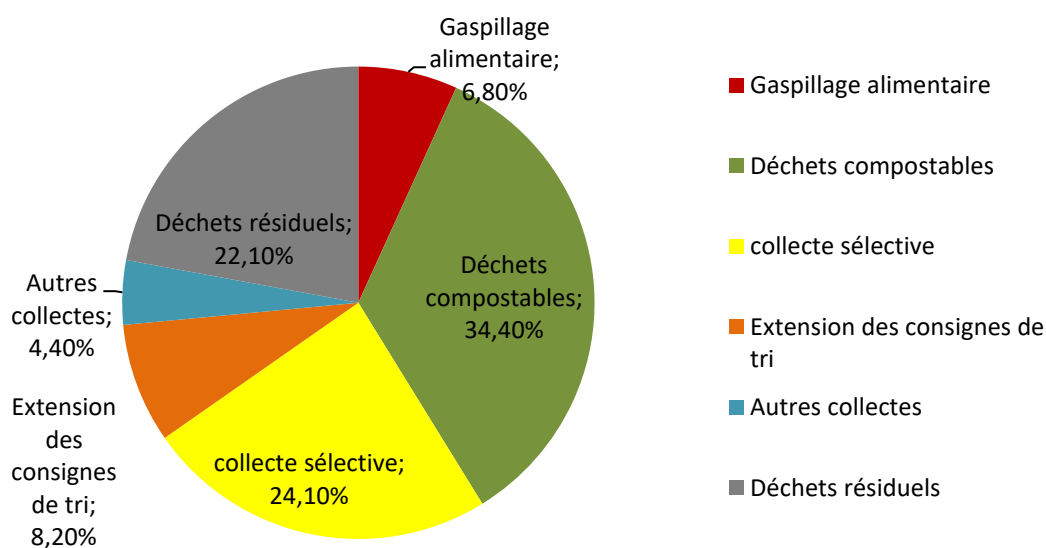
La grille d'analyse a tenu compte du projet d'extension des consignes de tri du SYDOM en isolant les déchets qui seront bientôt valorisables en collecte sélective.

Ce MODECOM fournit des pistes de travail intéressantes sur les gisements de déchets potentiellement évitables et/ou valorisables de Rodez agglomération.

En 2019, la poubelle d'OMR moyenne de Rodez Agglomération est composée en moyenne de :



Composition moyenne des OMR de Rodez agglomération : répartition par gisement de détournement



Répartition par gisement d'évitement et de détournement dans les OMR

Gaspillage alimentaire :

6,8 % de gaspillage alimentaire, soit 16 kg/hab./an dans la collecte destinée aux ordures ménagères.

Le gisement est réparti de façon relativement équivalente entre les déchets avec ou sans emballages.

Au niveau national, le gaspillage alimentaire est de 10 %, Rodez agglomération se situe en dessous de cette moyenne même si le gisement reste conséquent.

Déchets compostables :

34,4 % de déchets compostables à domicile ou en unité spécialisée, soit 80,4 kg/hab./an dans la collecte destinée aux ordures ménagères.

Les déchets compostables uniquement en unité spécialisée représentent une faible part (7.59 %).

Les déchets compostables en fond de jardin sont composés majoritairement de déchets alimentaires (26 kg), puis de papiers souillés (21.6 kg), et enfin de déchets de jardin (4.5 kg).

(A noter que l'humidité a augmenté le poids des papiers souillés lors de la réalisation du MODECOM)

Au niveau national, les déchets putrescibles et les papiers sanitaires et domestiques souillés (essuie-tout, mouchoirs ...) représentent 33 %. Rodez agglomération se situe dans la moyenne.

Collecte sélective

24,1 % de déchets recyclables (selon les consignes actuelles de Rodez Agglomération), soit 56,4 kg/hab./an dans la collecte destinée aux ordures ménagères.

La composition est la suivante :

- 21.3 kg/an/hab de papier
- 27.4 kg/an/hab d'emballages ménagers recyclables répartis comme suit :
 - . 12.1 kg/an/hab d'emballages cartons
 - . 0.8 kg/an/hab d'emballages composites
 - . 9.5 kg/an/hab d'emballages plastiques
 - . 5 kg/an/hab d'emballages métalliques
- 7.7 kg/an/hab d'emballages en verre

Le gisement de papiers, avec 21,3 kg/hab./an est largement majoritaire au sein des OMR. Les papiers bureautiques sont présents en quantités importantes (8.3 kg/an/hab), Ce gisement vient s'ajouter au 21.1 kg/an/hab dans le flux multi-matériaux dont 11.2 kg/an/hab d'imprimés publicitaires et 12.46 kg collectés en Point d'apports volontaires.

Au niveau national, les emballages et papiers hors extension représentent 25 % des OMR. Rodez agglomération se situe dans la moyenne.

Extension des consignes de tri

8,2 % d'emballages qui pourraient faire l'objet de l'extension des consignes de tri, soit 19,1 kg/hab./an dans la collecte destinée aux ordures ménagères.

Au niveau national, la marge d'évolution grâce à l'extension des consignes est de 10%.

Déchets occasionnels (autres collectes)

4,4 % de déchets qui auraient dû être déposés en déchèterie, soit 10,4 kg/hab./an dans la collecte destinée aux ordures ménagères.

La composition est la suivante :

- 1.1 kg/an/hab de d'équipements électriques et électroniques,
- 7.3 kg/an/hab de textiles, chaussures et maroquinerie,
- 1.2 kg/an/hab de bois compostables,

- 0.9 kg/an/hab de déchets Ménagers Spéciaux (DMS) composés de médicaments, de flacons vides ou pleins et de piles et accumulateurs.

Déchets résiduels

22,1 % de déchets résiduels destinés au bac à ordures ménagères, soit 51,8 kg/hab./an dans la collecte destinée aux ordures ménagères.

Les textiles sanitaires représentent une grande partie des déchets résiduels au sein de Rodez agglomération (19.1 kg/an/hab).

5.5) Synthèse des gisements prioritaires

Compte tenu des obligations réglementaires précédemment citées, des gisements potentiellement évitables ou valorisables analysés et des projets de Rodez agglomération, la synthèse suivante retrace les objectifs d'impact du programme par flux. Des gisements sont prévus en augmentation pour une meilleure valorisation et le transfert d'un contenant à déchets à un autre (ex : augmentation des emballages dans le flux multi-matériaux suite à l'extension des consignes de tri).

			Flux de déchets	Gisement au 31 dec 2019	Objectifs au 31 dec 2025
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Ordures ménagères et assimilés (OMA)	OMR	Gaspillage alimentaire	96,44 kg/an/hab	-58kg
			Déchets compostables		
			Textiles sanitaires	19,1 kg/an/hab	-10kg
			Papier	21,3 kg/an/hab	-10,5kg
			Textiles, chaussures, maroquinerie	7,3 kg/an/hab	-2,3kg
			Emballages (consignes actuelles)	46,5 kg/an/hab	-16kg
			Emballages (extension des consignes)		
			Verre d'emballages	7,7 kg/an/hab	-4kg
			Autres déchets OMR	29,7 kg/an/hab	-2kg
		Multi-matériaux (Collecte sélective)	Emballages (consignes actuelles)	31,3 kg/an/hab	+6kg
			Emballages (extension des consignes)		
			Verre d'emballages	0,6 kg/an/hab	/
			Papiers	21,1 kg/an/hab	+9,5kg
		Papier	Papiers	7 kg/an/hab	-7kg
		Verre	Verre d'emballages	26 kg/an/hab	+4,6kg
	Déchets occasionnels	Déchets de déchetterie (hors gravats)	Encombrants valorisés	8,92 kg/an/hab	+16,76kg
			Encombrants non valorisés	53,68 kg/an/hab	-19,36kg
			Déchets verts	59,7 kg/an/hab	-9,6kg
			Autres déchets de déchetterie valorisés	65,92 kg/an/hab	/
	Déchets prof	Déchets prof	Déchets professionnels et de collectivités valorisés	12,14 kg/an/hab	/
			Déchets professionnels et de collectivités non valorisés	30,24 kg/an/hab	/

6. MATRICE AFOM

Atouts	Faiblesses
Expérience réussie dans les précédents programmes Equipe expérimentée Bonne connaissance du territoire et de ses acteurs Présence d'un maître composteur et d'un guide composteur Culture tri et prévention établie au sein de l'EPCI et des mairies Portage politique des élus communautaires au travers d'un Comité de Pilotage Budget annexe équilibré et autonome Lien avec les professionnels grâce à la redevance spéciale Liens satisfaisants avec les services des Mairies souvent porteurs d'idées ou d'aides logistiques Meilleure connaissance par le public des gestes de prévention (ex : compostage de quartier)	Portage politique à consolider Manque de coordination entre l'équipe projet et l'équipe opérationnelle (ex : remontée de terrain), difficultés à impliquer les agents opérationnels et perte d'intérêt pour le tri Petit territoire avec moins de potentialité et peu d'acteurs relais (associations ...) Acceptation limitée des agents de diversifier leurs tâches (ex : Broyage en déchèterie) Difficultés à définir les limites interservices sur l'Economie Circulaire et le Développement Durable Lourdeur administrative Situation quasi-monopolistique des prestataires de traitement et manque de filières
Opportunités	Menaces
Actualité réglementaire Projet de requalification des déchèteries Projet d'optimisation des opérations de collecte Extension des consignes de tri par le SYDOM Création d'un centre de traitement modernisé départemental dans le cadre d'une DSP par le SYDOM Présence d'une régie de territoire Projet de création d'un tiers lieu, un repair'café ... Partenariat avec la CMA sur les « Entreprises Zéro Déchet » Proposition de l'ESAT de gestion des déchets verts sur le site de la déchèterie de Sébazac-Concourès	Augmentation de la TGAP Manque de connaissance par le public des services proposés par manque de supports de communication Problème de salubrité publique sur la ville de Rodez et dégradation du geste citoyen Difficultés à définir les limites de compétence avec les Mairies sur les questions de propreté Une certaine ambivalence entre l'intérêt communal et l'intérêt communautaire pouvant pénaliser ce dernier (ex : Fermeture des déchèteries) Actions soumises à l'approbation des Mairies (implantations de conteneurs enterrés) Crise sanitaire défavorable au contact avec le public et aux changements de comportements vertueux

7. SYNTHÈSE DES FICHES-ACTIONS

Thématiques	Sous thématiques	Actions	Descriptif	Flux concernés	Impacts / an au terme du programme
A. Agir pour prévenir les déchets des ménages	Lutter contre le gaspillage alimentaire	1. Organiser des ateliers de sensibilisation à la cuisine « pauvre en déchet »	Organiser des ateliers de cuisine pour apprendre aux usagers à cuisiner sans jeter et donner des conseils pour limiter le gaspillage alimentaire (organisation du frigo ...)	Gaspillage alimentaire	Non estimé
		2. Accompagner les grandes surfaces dans la gestion de leurs invendus	Réaliser des diagnostics déchets dans les grandes surfaces et organiser des filières de récupération en lien avec des associations	Gaspillage alimentaire Déchets occasionnels	29.5 tonnes
		3. Accompagner les « gros producteurs » et commerces de bouches dans les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (écoles, collèges, lycées, restaurateurs ...)	Proposer aux restaurateurs, traiteurs, cantines et cuisines centrales un accompagnement pour mettre en place des gestes contre le gaspillage alimentaire	Gaspillage alimentaire	Non estimé
	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	4. Promouvoir le compostage individuel	Mettre en place des composteurs dans les jardins des maisons individuelles	Déchets compostables	90 tonnes
		5. Promouvoir le compostage en immeuble	Mettre en place des composteurs collectifs dans les jardins privatifs des immeubles	Déchets compostables	28.8 tonnes
		6. Promouvoir le compostage de quartier	Mettre en place des composteurs collectifs sur le domaine public (squares, entrées de lotissement)	Déchets compostables	86.4 tonnes
		7. Promouvoir le compostage des gros producteurs	Mettre en place des composteurs collectifs dans des écoles, maisons de retraite, restaurants	Déchets compostables	120 tonnes
		8. Favoriser l'adoption de poules	Subventionner l'adoption de poules pour les usagers et les professionnels	Gaspillage alimentaire Déchets compostables	470 tonnes
		9. Proposer un service de broyage de proximité des végétaux	Proposer aux usagers des solutions de broyage à domicile ou de quartier pour limiter les apports de végétaux en déchèterie	Déchets verts	17.9 tonnes
		10. Organiser le broyage des branchages de déchèterie	Organiser une solution de broyage des végétaux apportés en déchèterie pour récupérer le broyat	Déchets verts	111 tonnes
	Augmenter la durée de vie des produits	11. Organiser un Salon du réemploi et de la réutilisation annuel	Organiser un Salon du réemploi et de la réutilisation annuel	Déchets occasionnels	Non estimé
		12. Promouvoir la réparation par des « repair café »	En partenariat avec des associations, apprendre aux usagers à réparer eux-mêmes leurs biens d'équipement	Déchets occasionnels	Non estimé

	Actions emblématiques favorisant la consommation responsable	13. Développer une plateforme numérique d'échanges de biens	Développer une plateforme numérique locale pour que les usagers puissent mettre en ligne les biens qu'ils ne souhaitent pas conserver et en trouver d'autres dans un rayon limité au territoire de Rodez agglomération	Déchets occasionnels Textiles, linges et chaussures	Non estimé
		14. Réaliser un guide "Prolonger la vie de mes objets"	Rédiger un guide, à partir de témoignages de professionnels, sur les gestes permettant d'allonger la durée de vie des biens (téléphonie ...)	Déchets occasionnels	Non estimé
		15. Relancer une opération « Foyer témoin Zéro Déchet »	Trouver des foyers acceptant de tester des gestes pour réduire leurs déchets pendant un temps donné	Tous flux	Non estimé
		16. Promouvoir l'apposition du Stop pub	Distribuer largement et communiquer sur l'apposition du « Stop pub » sur les boîtes aux lettres	Papiers	46 tonnes
		17. Accompagner les manifestations « écoresponsables »	Accompagner les organisateurs de manifestations vers des gestes de tri et de réduction des déchets sur les manifestations	Emballages Papiers Déchets compostables	Non estimé
		18. Favoriser l'utilisation de couches lavables	Travailler avec l'hôpital et les relais d'assistance maternelle pour les engager dans l'utilisation de couches lavables	Textiles sanitaires	39.36 tonnes
		19. Favoriser l'eau du robinet	Promouvoir la qualité de l'eau du robinet pour limiter l'utilisation de bouteilles en plastique	Emballages	Non estimé
		20. Promouvoir un kit « Marché sans déchets »	Limiter les déchets issus des marchés en partenariat avec les commerçants non sédentaires	Déchets compostables Emballages Papier	Non estimé
		21. Promouvoir l'opération « Vacances sans jeter »	Mettre en place un dispositif de réduction et de tri des déchets dans les établissements recevant des touristes	Déchets compostables Emballages Papier	Non estimé
		22. Eco-exemplarité des collectivités	Mettre en place des gestes de tri et de réduction au sein des 8 communes et de Rodez agglomération	Tous flux	Non estimé
B .Agir pour réduire et valoriser les déchets des entreprises	Réduire la toxicité des déchets	23. Organiser des ateliers de sensibilisation aux alternatives aux produits toxiques	Organiser des ateliers pour les habitants sur la fabrication « maison » de produits ménagers afin de limiter le recours aux produits toxiques	Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Non estimé
	Réduire et valoriser les déchets du BTP	24. Piloter la mise en œuvre d'un chantier témoin	Accompagner un chantier du BTP pour tester les gestes de tri et de réduction qui pourraient être systématisés	Déchets professionnels Déchets occasionnels	Non estimé
		25. Créer une plateforme d'échanges de gravats	Accompagner une entreprise privée dans la mise en place d'une plateforme de réemploi de déchets du	Déchets professionnels	Non estimé

			BTP	Déchets occasionnels	
	Réduire et valoriser les déchets des entreprises	26. Promouvoir l'opération « Entreprises Zéro Déchet »	En partenariat avec la CMA, engager 30 entreprises dans des gestes de tri et de réduction des déchets pour l'obtention du label « Entreprise Zéro Déchet »	Déchets compostables Emballages Papier	Non estimé
		27. Réaliser des diagnostics-conseil et accompagner les acteurs économiques	Réaliser des diagnostics-conseil dans des entreprises, associations ou administrations pour mettre en place des gestes de tri et de réduction	Déchets compostables Emballages Papier	Non estimé
C. Agir par les modes de collecte et de traitement des déchets	Favoriser le tri des déchets	28. Etendre les consignes de tri et améliorer les performances du flux multi-matériaux	Rendre effective sur le territoire l'Extension des Consignes de Tri pilotée par le SYDOM	Emballages	1449 tonnes
		29. Augmenter les performances de tri des emballages en verre	Augmenter les performances de tri des emballages en verre par une densification du maillage et une relance de la communication	Emballages en verre	278 tonnes
		30. Augmenter le taux de valorisation des encombrants	Reconstruction du centre de tri des encombrants par l'entreprise Braley pour augmenter le taux de valorisation des encombrants de déchèteries	Encombrants	891 tonnes valorisées
	Améliorer les modalités de collecte et les résultats économiques des opérations de collecte	31. Développer des outils informatiques de gestion de la collecte	Développer des outils cartographiques et de gestion des tournées pour optimiser les opérations de collecte	/	Non estimé
		32. Etudier la mise en service d'un portail entre les usagers et le SPGD	Développer un portail numérique pour les usagers du SPGD sur la facturation, les services ...	/	Non estimé
		33. Accroître la mécanisation et la massification des opérations de collecte	Accroître la collecte de proximité par points de regroupement et limiter la collecte en porte à porte	/	Non estimé
		34. Adapter les fréquences de collecte aux besoins des usagers	Diminuer les fréquences de collecte en porte à porte	/	Non estimé
		35. Etablir le plan de gestion des biodéchets	Définir les zones couvertes par le compostage et celles devant faire l'objet d'une collecte séparative des biodéchets	Déchets compostables	Non estimé
		36. Implanter une unité départementale de traitement des déchets	Implanter une unité départementale optimisée de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	8 194 tonnes non enfouies
	Etablir et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets occasionnels	37. Concevoir et construire de nouvelles déchèteries	Aboutir à 2 déchèteries sur le territoire, correctement dimensionnées et répondant aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Déchets occasionnels	Non estimé
		38. Renouveler un service de déchèterie mobile	Renouveler un service de déchèterie mobile	Déchets occasionnels	25 tonnes

		39. Contractualiser avec les nouvelles filières « Responsabilité Elargie du Producteur »	Contractualiser avec les nouvelles filières « Responsabilité Elargie du Producteur »	Tous flux	Non estimé
	Diminuer les impacts environnementaux du SPGD	40. Renouveler un plan de formation à l'éco-conduite auprès des chauffeurs	Renouveler un plan de formation à l'éco-conduite auprès des chauffeurs	/	Non estimé
		41. Etudier l'opportunité de nouvelles carburations bio-sourcées	Etudier l'opportunité de remplacer le recours aux produits pétroliers par un carburant bio-sourcées pour les camions de collecte	/	Non estimé
D. Agir par de la communication orale et écrite	Agir par de la communication orale et écrite	42. Communiquer par écrit auprès du Grand public	Communiquer régulièrement sur les services du SPGD sur plusieurs supports écrits : magazines, presse, réseaux sociaux	Tous flux	Non estimé
		43. Réaliser des campagnes de communication orale en porte à porte ou en évènementiel	Organiser ou participer à des manifestations, et réaliser des sensibilisations en porte à porte sur le tri, la prévention et la salubrité publique	Tous flux	Non estimé
		44. Intervenir en milieu scolaire	Réaliser des animations scolaires et extra-scolaires sur le tri, la prévention et le développement durable	Gaspillage alimentaire Déchets compostables Emballages Papiers	Non estimé
		45. Informer et former les élus	Acculturer les élus aux thématiques du tri, de la prévention et de l'Economie Circulaire	/	Non estimé
E. Agir par le financement du service	Agir par le financement du service	46. Mener une étude de faisabilité de la tarification incitative	Mener une étude de faisabilité sur la tarification incitative	/	Non estimé
		47. Ajuster les tarifs de redevance spéciale au cout du service	Ajuster les tarifs de redevance spéciale au cout du service en utilisant la matrice compta-cout	/	Non estimé
		48. Réviser les taux et le zonage des taux de TEOM	Réviser les taux et le zonage des taux de TEOM	/	Non estimé

8. FICHES ACTIONS

Action 1 : Organiser des ateliers de sensibilisation à la cuisine « pauvre en déchets »

Contexte :

Un MODECOM mené par Rodez agglomération en 2019 a fait apparaître la présence de 6,8 % de gaspillage alimentaire dans la collecte destinée aux ordures ménagères, soit 16 kg/hab./an. Ce gisement est réparti de façon relativement équivalente entre les déchets jetés avec ou sans emballages.

Au niveau national, le gaspillage alimentaire est de 10 %, Rodez agglomération se situe en dessous de cette moyenne même si le gisement reste conséquent.

Depuis 2017, Rodez agglomération organise des ateliers de cuisine pour apprendre aux usagers à cuisiner sans jeter et donner des conseils pour limiter le gaspillage alimentaire au domicile (rangement de frigidaire, lecture d'étiquettes ...)

Objectifs



Enjeux

Réduire la proportion de résidus de cuisine (et restes de repas) ainsi que de produits non consommés, non déballés, dans les poubelles de Rodez Agglomération pour diminuer le gaspillage alimentaire présent dans les ordures ménagères



Objectif de l'action

- Organiser des ateliers de cuisine avec des recettes simples à mettre en œuvre permettant de cuisiner un produit dans sa totalité (fanos de carottes, épluchures de pommes de terre ...) ou pour accommoder les restes alimentaires ;

- Distribuer le carnet de la prévention « Manger mieux, jeter moins ».



Publics cible

Habitants de Rodez Agglomération

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeurs du tri et de la prévention



Partenaires

Les Comités d'entreprises, les centres sociaux, les épiceries sociales, les MJC, les associations de consommateurs ...



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	800 €	
2023	800 €	
2024	800 €	
2025	800 €	
2026	800 €	

Mode de calcul : 300 € ttc par an de matières premières pour les ateliers et 500 € TTC d'impression du guide
« Manger mieux et jeter moins »

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre d'ateliers « Cuisiner sans jeter » organisés		Objectif de participation	Nombre de personnes participantes aux ateliers	
	Objectif (NC)	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	5		2022	40	
2023	5		2023	40	
2024	5		2024	40	
2025	5		2025	40	
2026	5		2026	40	



Etapes clés réalisées

Action 2 : Accompagner les grandes surfaces

dans la gestion de leurs invendus

Contexte :

La France s'est engagée au travers du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire à réduire de moitié le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025 et la loi du 11 février 2016 définit un panel de mesures pour réduire et gérer ce gaspillage, notamment au stade de la distribution. La distribution a désormais l'interdiction de rendre impropre à la consommation leurs invendus encore consommables et l'obligation pour les magasins de plus de 400m² de signer une convention de don alimentaire avec une ou plusieurs associations dès lors qu'elles en font la demande.

Objectifs



Enjeux

L'ADEME a conduit un état des lieux du gaspillage alimentaire montrant que la distribution dans son ensemble, c'est à dire intégrant les marchés locaux, nationaux et toutes les tailles de commerces alimentaires, produit 14 % des pertes et gaspillage alimentaires. Leur taux de perte a été estimé à 3.3 % des volumes achetés alors que les ménages par exemple ont un taux de perte évalué à 7.3 %. Pour autant, cela constitue près d'1.4 millions de tonnes de produits, soit l'équivalent de 2.8 milliards de repas de 500 g qui étaient consommables et ne l'ont pas été. Le gaspillage alimentaire sur Rodez agglomération représente environ 29.5 tonnes pour la distribution.



Objectif de l'action

Réduire le gaspillage, les pertes pour la grande distribution et les marchés locaux.



Publics cible

- Grandes surfaces alimentaires
- Maraichers, revendeurs sur les marchés
- Associations pouvant utiliser ces denrées.

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

- CCI
- Chambre de l'agriculture
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)
- APABA



Calendrier

2021 et 2022 :

- . Rencontre des partenaires
- . Création de partenariats entre la grande distribution et les associations



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de partenariats		Objectif d'impact	Quantité non jetée	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022			2022		
2023	2		2023	7.38 tonnes	
2024	2		2024	7.38 tonnes	
2025	2		2025	7.38 tonnes	
2026	2		2026	7.38 tonnes	

Mode de calcul : 29.5 tonnes pour 4 ans, soit 7.38 tonnes par an, divisées par le nombre de partenaires



Etapes clés réalisées

Action 3 : Accompagner les gros producteurs et commerces de bouches dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Contexte :

Le gaspillage alimentaire est une des sources de réduction des déchets les plus importante. En effet, sur Rodez agglomération, le MODECOM réalisé en 2019 montre qu'il représente 16 kg de déchets par habitant et par an dans nos poubelles.

La lutte contre ce gaspillage est indispensable, que ce soit au foyer ou chez les professionnels de la restauration (collective ou commerciale).

Un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui correspond au tiers de la production mondiale, a été signé en France par l'Etat et les représentants de la chaîne alimentaire pour viser sa réduction à hauteur de 50 % en 2025. Il renforce encore plus les objectifs de diminution de Rodez agglomération.

Objectifs



Enjeux

- Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et ouvrir d'autres perspectives de réflexions et d'actions ;
- Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Objectif de l'action

- Proposer des diagnostics conseils pour les établissements et des pistes de réduction du gaspillage (dons ...) ;
- Proposer des projets pédagogiques aux établissements scolaires ;
- Proposer la mise en place de doggy bag dans les restaurants et mettre en ligne un « annuaire » des restaurateurs qui proposent ce service.



Publics cible

- Les commerces de bouches
- Les restaurations collectives

Mise en œuvre



Moyen humain

- Ambassadeurs du tri et de la prévention



Partenaires

- Les restaurateurs

- L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)
- Les responsables d'établissements scolaires
- Les responsables de restaurations collectives (entreprises, FJT, hôpitaux...)
- Les cuisines centrales



Calendrier

2021 :

- . Répertorier tous les établissements concernés
- . Créer un annuaire consultable sur internet des restaurateurs proposant le Doggy bag

2022 : Remettre à jour le guide pour les restaurateurs

Tout au long du programme :

- . Faire des diagnostics conseils
- . Accompagner les établissements scolaires dans des actions de diminution du gaspillage alimentaire
- . Promouvoir l'utilisation du Doggy bag.



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	500 €	
2022	3 000 €	
2023	500 €	
2024	500 €	
2025	500 €	
2026	500 €	

Mode de calcul : le budget correspond d'une part à l'achat (si besoin) de Doggy bag pour les phases test des restaurateurs et d'autre part à la mise à jour du guide des restaurateurs et à son impression.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de restaurants proposant le Doggy bag (NC)		Objectif de réalisation	Mise en ligne sur Internet de l'annuaire	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	10		2021	1	
2022	20		2022		
2023	20		2023		
2024	20		2024		
2025	20		2025		

Objectif de participation	Nombre d'établissements scolaires sensibilisés (NC)		Objectif de participation	Nombre de restaurants collectifs sensibilisés	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021		
2022	2		2022	1	
2023	2		2023	1	
2024	2		2024	1	
2025	2		2025	1	



Etapes clés réalisées

Action 4 : Promouvoir le compostage individuel

Contexte :

Depuis 2010, Rodez agglomération a mis en place une action pour promouvoir le compostage individuel. Celle-ci a pour but de valoriser les biodéchets à travers la vente de composteurs en plastique ou en bois. Cette action s'inscrit dans la continuité du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et de la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 qui établit qu'en 2025 tous les biodéchets devront être triés à la source et valorisés.

Un MODECOM des OMR réalisé en 2019 sur le territoire de Rodez agglomération mentionne la présence de 80.4 kg de déchets compostables par an par habitant dont 74 kg valorisables sans recours à une unité spécialisée.

Objectifs



Enjeux

- Réduire la part de biodéchets dans les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)
- Réduire les apports de végétaux en déchèterie



Objectif de l'action

- Faire pratiquer le compostage à 900 nouveaux foyers
- Améliorer les pratiques du compostage des nouveaux foyers



Publics cible

Les particuliers en maison individuelle avec jardin et particulièrement les habitants des nouveaux lotissements

Mise en œuvre



Moyen humain

- 1 guide composteur
- 1 maître composteur
- Ambassadeur du tri et de la prévention



Calendrier

Tout au long du programme



Partenaires



Budget

	Composteurs en plastique en 400 litres		Composteurs en bois en 400 litres	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
2021	6 291 €		8 320.5 €	
2022	6 291 €		8 320.5 €	
2023	6 291 €		8 320.5 €	
2024	6 291 €		8 320.5 €	
2025	6 291 €		8 320.5 €	
2026	6 291 €		8 320.5 €	

Mode de calcul :

Composteurs en plastique : Prix d'un composteur en plastique 41.94 € *par l'objectif dans le tableau des indicateurs de suivi

Composteurs en bois : Prix d'un composteur en bois 55.47 € * par l'objectif dans le tableau des indicateurs de suivi

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de composteurs (en cumulé)		Objectif d'impact	Quantité évitée en tonne (en cumulé)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	150		2021	15	
2022	300		2022	30	
2023	450		2023	45	
2024	600		2024	60	
2025	750		2025	75	
2026	900		2026	90	

Mode de calcul : Il est considéré qu'un foyer équipé d'un composteur composte en moyenne 100 kg de déchets de cuisine par an. $900 * 0.1 = 90$ tonnes de déchets évités par an au terme du programme



Etapes clés réalisées

Action 5 : Promouvoir le compostage en pied d'immeuble

Contexte :

Depuis 2010, Rodez agglomération a mis en place une action pour promouvoir le compostage partagée en pied d'immeuble, celle-ci a pour but de valoriser les biodéchets à travers la mise en place de composteurs collectifs de différentes capacités (600 l, 800 l bois, 3000 litres). Cette action s'inscrit dans la continuité du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et de la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 qui établit qu'en 2025 tous les biodéchets devront être triés à la source et valorisés.

De plus, Rodez agglomération a été retenu à l'Appel à Projet lancé en janvier 2019 par l'ADEME et la Région Occitanie pour généraliser le Tri à la source des biodéchets sur le volet « Gestion collective de proximité des biodéchets » qui vise à développer le compostage collectif sous toutes ses formes : de quartier, en pied d'immeuble ou chez les « gros producteurs ».

Objectifs



Enjeux

- Réduire la part de biodéchets dans les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)
- Répondre à l'obligation de Tri à la source des biodéchets



Objectif de l'action

- Installer de nouveaux sites de compostage partagé en pied d'immeuble (copropriété)
- Améliorer les pratiques du compostage des nouveaux foyers



Publics cible

- Habitat collectif

Mise en œuvre



Moyen humain

- 1 guide composteur
- 1 maître composteur



Partenaires

- Syndic (privé)
- Propriétaires en habitat collectif
- OPRAH



Calendrier

Tout au long du programme :

- Relancer la pratique du compostage en augmentant la communication (publicité, stands, sensibilisations diverses).
- Cibler des actions sur les nouveaux habitats collectifs
- Solliciter les bailleurs sociaux, les syndicats professionnels et les bénévoles



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	7 318 €	
2022	7 318 €	
2023	7 318 €	
2024	7 318 €	
2025	7 318 €	
2026	7 318 €	

Mode de calcul : Prix d'un composteur en bois collectif 91.48 € * par l'objectif dans le tableau des indicateurs de suivi

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de foyers par an (en cumulé)		Objectif d'impact	Quantité évitée en tonne (en cumulé)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	80		2021	4,8 tonnes	
2022	160		2022	9,6 tonnes	
2023	240		2023	14,4 tonnes	
2024	320		2024	19,2 tonnes	
2025	400		2025	24 tonnes	
2026	480		2026	28,8 tonnes	

Modes de calcul : On considère qu'en compostage collectif, on réduit de 60 kg/ foyer/an le poids des déchets. On estime à 10 le nombre moyen de foyers par composteur collectif. On entend faire composter 480 foyers en 6 ans.

Calcul : 10 hab. * 48 composteurs * 0.06 kg = 28.8 tonnes de déchets évités au terme des 6 ans.



Etapes clés réalisées

Action 6 : Promouvoir le compostage de quartier

Contexte :

Depuis 2010, Rodez agglomération a mis en place une action pour promouvoir le compostage partagée sur un emplacement public, celle-ci a pour but de valoriser les biodéchets à travers la mise en place de pavillons de compostage dans des squares en zones urbaines ou en entrée de lotissements. Cette action s'inscrit dans la continuité du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et de la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015 qui établit qu'en 2025 tous les biodéchets devront être triés à la source et valorisés.

De plus, Rodez agglomération a été retenu à l'Appel à Projet lancé en janvier 2019 par l'ADEME et la Région Occitanie pour généraliser le Tri à la source des biodéchets sur le volet « Gestion collective de proximité des biodéchets » qui vise à développer le compostage collectif sous toutes ses formes : de quartier, en pied d'immeuble ou chez les « gros producteurs ».

Objectifs



Enjeux

- Réduire la part de bio-déchets dans les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)
- Répondre à l'obligation de Tri à la source des biodéchets



Objectif de l'action

- Installer de nouveaux sites de compostage partagé sur emplacements publics (square, jardin public)
- Améliorer les pratiques du compostage des nouveaux foyers
- Contractualiser avec les Mairies sur les modalités d'entretien des composteurs



Publics cible

- Habitats collectifs en zones urbaines
- Habitats individuels regroupés

Mise en œuvre



Moyen humain

- 1 guide composteur
- 1 maître composteur



Partenaires

- Mairies
- Lotisseurs et constructeurs
- Etablissements scolaires de l'enseignement supérieur



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	23 904 €	
2022	23 904 €	
2023	23 904 €	
2024	23 904 €	
2025	23 904 €	
2026	23 904 €	

Mode de calcul : Prix d'un pavillon de compostage en 3000 litres 2 988 € * par l'objectif dans le tableau des indicateurs de suivi

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de pavillon de compostage par an en cumulé		Objectif d'impact	Quantité évitée en tonnes (en cumulé)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	8		2021	14.4 tonnes	
2022	16		2022	28.8 tonnes	
2023	24		2023	43.2 tonnes	
2024	32		2024	57.6 tonnes	
2025	40		2025	72 tonnes	
2026	48		2026	86.4 tonnes	

Modes de calcul : On considère qu'en compostage collectif, on réduit de 60 kg/ foyer/an le poids des déchets. On estime à 30 le nombre moyen de foyers par composteur collectif. On entend installer 48 sites en 6 ans : 30 hab. *48 composteurs*0.06 kg= 86.4 tonnes de déchets évités par an au terme des 6 ans.



Etapes clés réalisées

Action 7 : Promouvoir le compostage des professionnels producteurs de bio-déchets

Contexte :

L'article 204 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit que depuis le 1 janvier 2012, les producteurs et détenteurs de plus de 120 tonnes par an de biodéchets doivent mettre en place le tri et la collecte sélective pour une valorisation par compostage ou méthanisation. Depuis le 1 janvier 2016, le seuil a été abaissé, tous les producteurs générant plus de 10 tonnes par an sont concernés par l'obligation.

Objectifs



Enjeux

Aider et accompagner tous les professionnels des métiers de bouches à la pratique du compostage.



Objectif de l'action

- Répondre à la demande des professionnels produisant des biodéchets. En Amont, une caractérisation sera faite pour quantifier la production, afin de déterminer le matériel à mettre en place. Un accompagnement sera fait, jusqu'à l'autonomisation du site ;
- Un objectif de diminution de 120 tonnes par an au terme du programme.



Publics cible

- EPHAD
- Etablissements scolaires
- Cuisines centrales
- Restaurateurs
- Traiteurs
- Commerces de bouches (primeurs...)

Mise en œuvre



Moyen humain

- Maître composteur
- Guides composteurs



Partenaire

- Fournisseur de composteurs
- Régie du territoire



Calendrier

2021 : 1 EPHAD, 1 établissement scolaire, 2 restaurateurs

2022 : 1 cuisine centrale, 2 établissements scolaires, 4 restaurateurs

2023 : 1 EPHAD, 1 cuisine centrale, 1 établissement scolaire, 3 restaurateurs

2024 : 1 EPHAD, 2 établissements scolaires, 2 restaurateurs

2025 : 2 établissements scolaires, 4 restaurateurs

2026 : 1 EPHAD, 2 établissements scolaires, 4 restaurateurs



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	10 000 €	
2022	20 000 €	
2023	10 000 €	
2024	10 000 €	
2025	10 000 €	
2026	10 000 €	

Mode de calcul : Acquisition des composteurs

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre d'établissements accompagnés		Objectif d'impact	Quantité de biodéchets évitée en tonnes par an (NC)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	4		2021	16	
2022	7		2022	21	
2023	6		2023	23	
2024	5		2024	20	
2025	6		2025	16	
2026	7		2026	24	

Mode de calcul : Au terme du programme, la réduction sera de 120 tonnes par an

EHPAD (environ : - 8 tonnes par EHPAD/an)

Etablissements scolaires (environ : - 4 tonnes par école/an)

Cuisine centrale (environ : - 5 tonnes par centrale/an)

Restaurateurs ou traiteurs (environ : - 2 tonnes par restaurant/an)



Etapes clés réalisées

Action 8 : Favoriser l'adoption de poules

Contexte :

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire la mise dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de biodéchets, Rodez agglomération souhaite aider les usagers à l'adoption de poules.

Fort de 5 ans d'accompagnement pour l'adoption de poules, avec plus 936 gallinacées adoptés, l'intérêt n'est pas seulement écologique. Suite au retour des usagers, il semblerait qu'au sein du foyer et du voisinage des liens sociaux aient émergé.

Objectifs



Enjeux

Diminuer la mise des restes alimentaires à la poubelle noire



Objectif de l'action

Aider les usagers à l'achat de poules et ainsi lutter contre le gaspillage alimentaire.



Publics cible

Ensemble des usagers de Rodez agglomération

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeurs du tri et de la prévention.



Partenaires

- Vendeurs de gallinacées
- ESAT



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	3 000 €	
2022	3 000 €	
2023	3 000 €	
2024	3 000 €	
2025	8 000 €	
2026	3 000 €	

Mode de calcul : 3 000 € de subvention à l'adoption de poules.

En 2022 et 2025, une campagne de communications est à prévoir, le budget est mis sur la fiche 42.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de foyers		Objectif d'impact	Quantité évité en tonnes (NC)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	160		2021	22.4 tonnes	
2022	160		2022	44.8 tonnes	
2023	160		2023	67.2 tonnes	
2024	160		2024	89.6 tonnes	
2025	160		2025	112 tonnes	
2026	160		2026	134.4 tonnes	

Mode de calcul : Il est estimé qu'une poule consomme en moyenne 70 kg de déchets de cuisine par an. Chaque foyer est équipé de 2 poules (Nbre de foyer * 140kg). Au terme du programme, la réduction sera de 470 tonnes par an.



Etapes clés réalisées

Action 9 : Proposer un service de broyage de proximité des végétaux

Contexte :

Rodez agglomération collecte 3 305 tonnes de végétaux en déchèterie ce qui se traduit par 59.72 kg par an et par habitant. La Région Occitanie a objectivé une diminution de ces apports dans son Plan Régionale de prévention et de Gestion des Déchets.

Objectifs



Enjeux

Les objectifs régionaux sont de réduire les végétaux apportés en déchèterie, par rapport à l'année 2015, de :

- - 20 % d'ici 2025
- - 25 % d'ici 2030



Objectif de l'action

- Permettre aux usagers de broyer leur végétaux à proximité de chez eux, afin de plus venir en déchèterie les déposer ;
- Sensibiliser les usagers à l'utilisation du broyat en paillage.



Publics cible

Les usagers de Rodez agglomération disposant d'un jardin privatif ou collectif

Mise en œuvre



Moyen humain

- Ambassadeur du tri et de la prévention
- Agents du service Prévention et Gestion des déchets.



Partenaire



Calendrier

Mise en place du service dans les premières années du programme puis pérennisation de l'action tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	1 400 €	
2023		
2024	400 €	
2025		
2026	800 €	

Mode de calcul : Achats de broyeurs.

En 2022 : 2 broyeurs électriques à 300 € ttc et 1 broyeur thermique à 800 € ttc

En 2024 : Un broyeur électrique à 400 € ttc

En 2026 : Un broyeur thermique à 800 € ttc

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de foyers utilisant le service		Objectif d'impact	Quantité de végétaux non apportée en déchèterie en tonnes par an	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	25		2022	2.98 tonnes	
2023	25		2023	2.39 tonnes	
2024	30		2024	3.58 tonnes	
2025	35		2025	4.18 tonnes	
2026	40		2026	4.77 tonnes	

Mode de calcul : Le gisement est de 59.72 kg/an/hab et la composition moyenne d'un foyer est de 2 personnes sur Rodez agglomération donc $59.72 \times 2 = 119.44$ kg par foyer. Au terme du programme, 17.9 tonnes évitées par an.



Etapes clés réalisées

Action 10 : Organiser le broyage des branches de déchèteries

Contexte :

La Région Occitanie, par délibération du 14 novembre 2019 de son Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets a fixé comme objectif de réduire les apports de végétaux en déchèterie.

Objectifs



Enjeux

La région a fixé deux objectifs chiffrés de diminution des végétaux par rapport au gisement de 2015 :

- -20 % en 2025
- - 25 % en 2030



Objectif de l'action

- L'action doit permettre de ne plus envoyer les branches en traitement chez un prestataire privé ;
- Les branches seront broyées, ce qui permettra l'alimentation en matière sèche des composteurs collectifs implantés sur le territoire et/ou de donner le broyat aux usagers qui pratiquent le paillage ;
- L'objectif serait au terme du programme de détourner de 111 tonnes de végétaux par an.



Publics cible

Les usagers de Rodez agglomération disposant d'un jardin privatif ou collectif

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

- Prestataire de broyage de végétaux
- Gardiens de déchèterie



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	16 100 € ttc	
2022	16 100 € ttc	
2023	17 000 € ttc	
2024	18 000 € ttc	
2025	20 000 € ttc	
2026	23 000 € ttc	

Mode de calcul : Coût de la prestation de broyage

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de bennes à broyées		Objectif d'impact	Tonnage par an des bennes	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	104		2021	78 tonnes	
2022	104		2022	78 tonnes	
2023	109		2023	81.75 tonnes	
2024	116		2024	87 tonnes	
2025	129		2025	96.75 tonnes	
2026	148		2026	111 tonnes	

Mode de calcul : Une benne de branche pèse 750 kg que l'on multiplie par le nombre de bennes.



Etapes clés réalisées

Action 11 : Organiser un Salon du réemploi et de la réutilisation annuel

Contexte :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 20 février 2020 met en avant la réutilisation et le réemploi comme outil de réduction de notre impact sur l'environnement, insistant ainsi sur la réparabilité des objets et sur l'allongement de leur durée de vie.

Rodez agglomération a initié son 1^{er} Salon du réemploi et de la réutilisation en 2018 et a réalisé une deuxième édition en 2019. Ce Salon est, chaque année, un lieu permettant de promouvoir ces actions, mais aussi de dynamiser le territoire de Rodez agglomération autour de ces questions en mettant en avant des professionnels ou des particuliers du secteur.

Objectifs



Enjeux

Promouvoir le réemploi et la réparation auprès du grand public



Objectif de l'action

- Faire prendre conscience des multiples solutions qui s'offrent à chacun de donner une seconde vie à ses objets grâce à des exposants qui œuvrent sur cette thématique au cours d'un salon annuel ;
- Organiser des ateliers sur le stand de Rodez agglomération sur le réemploi (tawashi, sacs t-shirt, bee wrap...);
- Organiser un/des « Repair (s) café(s) » sur la durée du salon.



Publics cible

Tout public

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

- Les acteurs du réemploi et de la réparation
- Organismes d'événementiels
- Organismes de « Repair café »
- CMA



Calendrier

Tenue du Salon la première semaine de novembre de chaque année



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	30 000 €	
2022	30 000 €	
2023	30 000 €	
2024	30 000 €	
2025	30 000 €	
2026	30 000 €	

Mode de calcul : 30 000 € TTC incluant la prestation d'une agence d'événementiel, la location de la salle, les frais de communication et l'achat de petites fournitures

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de personnes fréquentant le salon		Objectif de réalisation	Nombre de salon	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	3 000		2021	1	
2022	3 000		2022	1	
2023	3 500		2023	1	
2024	3 500		2024	1	
2025	4 000		2025	1	
2026	4 250		2026	1	

Objectif de réalisation	Nombre d'ateliers organisés sur le stand de Rodez agglomération		Objectif de participation	Nombre de personnes sur les ateliers de Rodez agglomération	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	12		2021	65	
2022	12		2022	70	
2023	12		2023	75	
2024	12		2024	75	
2025	12		2025	75	
2026	12		2026	75	



Etapes clés réalisées

--	--

Action 12 : Promouvoir la réparation par les « Repairs café »

Contexte :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 20 février 2020 reprend l'ensemble des textes réglementaires (un décret et huit arrêtés) permettant le déploiement de l'indice de réparabilité sur une série d'équipements électriques et électroniques à compter du 1er janvier 2021. L'outil vise à informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de cinq catégories de produits, dont les smartphones et les ordinateurs portables, aux fins d'allonger la durée de vie et d'utilisation des produits en incitant à la réparation.

Objectifs



Enjeux

- Promouvoir la réparation et l'entraide ;
- Permettre la transmission d'un savoir, entre ceux qui ont besoin et ceux qui veulent aider.



Objectif de l'action

- Réunir sur un événement convivial organisé par des partenaires des personnes qui souhaitent réparer leurs Déchets Electriques et Electroniques (DEEE) et des personnes sachant les réparer et souhaitant partager leur savoir ;
- Organiser un ou plusieurs « Repair café » sur le Salon du réemploi et de la réutilisation.



Publics cible

- Les possesseurs de DEEE
- Les personnes sachant réparer ces électroménagers

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

Les organisateurs de « Repair café » : MJC, tiers lieu...



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre d'organismes suivis		Objectif de participation	Nombre d'actions de communication	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	2		2021	5	
2022	2		2022	5	
2023	2		2023	5	
2024	2		2024	5	
2025	2		2025	5	
2026	2		2026	5	



Etapes clés réalisées

Action 13 : Développer une plateforme numérique d'échanges de biens

Contexte :

Le « Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) » d'Occitanie fixe un objectif de diminution des encombrants de 10 % entre 2015 et 2025. En 2015, les Grands ruthénois ont produits 66 kg/an/hab d'encombrants pour un objectif réglementaire en 2025 à 59.4 kg/an/hab. En 2019, année de référence du présent programme de prévention, la production d'encombrants sur Rodez agglomération était de 26 kg/an/hab, il convient donc au terme du programme d'avoir diminué de 4 kg/an/hab la production d'encombrants.

L'incitation au réemploi des biens d'équipements est un levier important dans l'atteinte de cet objectif et peut être favorisé par la mise en place d'une plateforme numérique d'échanges et de vente d'occasion de biens entre les habitants eux-mêmes et entre les établissements publics.

Objectifs



Enjeux

- Favoriser le don et la vente d'occasion des biens des usagers et du matériel des établissements publics
- Diminuer les encombrants de déchèteries



Objectif de l'action

Mettre en place une plateforme numérique d'échanges entre les usagers et une interface dédiée aux échanges entre les établissements publics



Publics cible

- Les usagers de déchèteries
- Les établissements publics du territoire

Mise en œuvre



Moyen humain

- Responsable service Prévention et Valorisation des Déchets
- Service informatique et service communication de Rodez agglomération



Partenaire

Prestataire informatique d'implantation et de maintenance d'une plateforme d'échanges



Calendrier

2022 : Implantation de l'outil



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	4 000 €	
2023	1 500 €	
2024	1 500 €	
2025	1 500 €	
2026	1 500 €	

Mode de calcul : 4 000 € de mise en place de la plateforme et 1 500 € par an de maintenance

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de personnes utilisant l'outil		Objectif de réalisation	Mise en ligne de l'outil	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022			2022	1	
2023	1 500		2023		
2024	2 500		2024		
2025	3 000		2025		
2026	3 000		2026		



Etapas clés réalisées

Action 14 : Réaliser un Guide « Prolonger la vie de mes objets »

Contexte :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 20 février 2020 reprend l'ensemble des textes réglementaires (un décret et huit arrêtés) permettant le déploiement de l'indice de réparabilité sur une série d'équipements électriques et électroniques à compter du 1er janvier 2021. L'outil vise à informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de cinq catégories de produits, dont les smartphones et les ordinateurs portables, aux fins d'allonger la durée de vie et d'utilisation des produits en incitant à la réparation.

Dans cet esprit d'allongement de la durée de vie des biens d'équipements, Rodez agglomération prévoit de réaliser un Guide « Prolonger la vie de mes objets » à l'attention du grand public, recensant les gestes permettant d'entretenir au mieux nos biens et de limiter les pannes. Il sera notamment constitué de témoignages de professionnels du territoire.

Objectifs



Enjeux

- Promouvoir la réparation et le réemploi en donnant des informations aux usagers pour réduire les apports en déchèterie et de façon plus globale reculer le moment où l'objet devient un déchet ;
- Aider le consommateur à décrypter l'indice de réparabilité pour une meilleure visibilité ;
- Mettre en avance des professionnels du territoire par leurs témoignages.



Objectif de l'action

Réaliser un guide « « Prolonger la vie de mes objets » » et le diffuser par les canaux suivants :

- Dans les accueils des mairies et de Rodez Agglomération,
- Dans les déchèteries par les gardiens,
- Sur le Salon du réemploi et de la réutilisation,
- Lors des vides-greniers,
- Par les associations : Emmaüs, l'ASAC, Progress...,
- Par les artisans de la réparation.



Publics cible

Tout public

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

Professionnels de réparation sur le territoire



Calendrier

1^{er} sem. 2022 : Création et impression du guide



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	5 000 €	
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul: 5000 € TTC de coût de maquettage et d'impression du guide.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Edition du guide		Objectif de réalisation	Nombre de guides distribués	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	1		2022	1000	
2023			2023	1000	
2024			2024	1000	
2025			2025	1000	
2026			2026	1000	



Etapes clés réalisées

Action 15 : Relancer une opération « Foyers témoins Zéro Déchet »

Contexte :

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 a constitué, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets, en vue de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable.

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources sur nos modes de production et de consommation.

Aussi, il est prévu dans le cadre du présent programme de mener une opération « Foyers témoins Zéro Déchet » pour donner un exemple des actions qui peuvent être menées à l'échelle d'un foyer et des résultats qui peuvent être obtenus simplement par un changement de comportement des individus.

Objectifs



Enjeux

- Démontrer les effets d'un changement de comportement au sein d'un foyer sur la production de déchets ;
- Identifier de nouveaux gestes de prévention grâce à l'inventivité des foyers-témoins ;
- Créer un espace d'échanges privilégié entre foyers-témoins sur les bonnes pratiques à adopter ;
- Mettre en avant les gestes pratiqués par les foyers-témoins sous forme de témoignages dans les supports de communication de Rodez agglomération et démontrer au plus grand nombre les gestes praticables et les résultats obtenus ;
- Identifier l'offre des acteurs économiques du territoire permettant une « consommation pauvre en déchet ».



Objectif de l'action

- Identifier un échantillon d'habitants disposé à changer leurs comportements vis à vis de leur production de déchet et les accompagner dans cette démarche par le biais d'ateliers de sensibilisation aux pratiques « Zéro déchet » ;
- Obtenir une grille de leurs pesées avant et après la mise en œuvre des nouveaux gestes à visée de statistiques.



Publics cible

L'ensemble des usagers de Rodez agglomération.

Mise en œuvre



Moyen humain

L'équipe projet



Partenaires

- Commerçants,
- Associations.



Calendrier

2024 : Opération de 3 mois qui débute par des pesées à effectuer avant la mise en œuvre des nouveaux gestes de prévention des déchets



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024	7 000 €	
2025		
2026		

Mode de calcul : Divers achats pour mener l'opération (pesons, produits pour les ateliers, visites, interventions, achat d'un « kit Zéro déchet » pour chaque foyer-témoin ...)

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de foyers participants		Objectif d'impact	Quantité évitée	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022			2022		
2023			2023		
2024	50		2024		
2025			2025		
2026			2026		

Mode de calcul : Les pesées des foyers-témoins donneront l'impact de cette opération sur la production de déchets



Etapes clés réalisées

--	--

Action 16 : Promouvoir l'apposition du stop pub

Contexte :

Suite à l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 20 février 2020, le dispositif légal encadrant le Stop pub a évolué. En effet, la loi apporte quatre nouveautés dans ce domaine :

- la mise en place d'un dispositif explicite de sanction,
- l'interdiction de distribuer des objets publicitaires (goodies) dans les boîtes aux lettres,
- l'interdiction de déposer des flyers sur les véhicules,
- une obligation d'utiliser du papier recyclé à compter de 2023.

Selon une étude de l'ADEME réalisée en 2016, environ 13.6 kg par habitant d'imprimés non sollicités sont distribués en France chaque année, soit près de 30 kg pour un foyer moyen de Rodez agglomération (près de 741 tonnes par an). Ces imprimés sont souvent immédiatement jetés pour être au mieux recyclés, au pire envoyés en décharge.

Objectifs



Enjeux

Diminuer le poids le gisement de papiers dans les Déchets Ménagers et Assimilés



Objectif de l'action

Faire prendre conscience de l'utilité du « Stop pub » dans la diminution des Imprimés Non Sollicités (INS) et des solutions alternatives qui existent (application, sites web...)

Distribuer plus largement le Stop pub : Lieux culturels (Médiathèque...), centres de loisirs ...



Publics cible

Tout public

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur de la prévention et du tri des déchets



Partenaire

- Les distributeurs d'imprimés non sollicités,
- Les bailleurs et les agences immobilières,
- Les Mairies.



Calendrier

2^{ème} trim. 2022 : Campagne de communication (journal de Rodez agglomération...)



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	500€	
2022		
2023	500€	
2024		
2025	500€	
2026		

Mode de calcul : Le budget correspond à l'achat de 3 500 stops pubs tous les deux ans.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de stop pub distribués par an		Objectif d'impact	Poids de papiers évité par an	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1697		2021	46,16 tonnes	
2022	1697		2022	46,16 tonnes	
2023	1697		2023	46,16 tonnes	
2024	1697		2024	46,16 tonnes	
2025	1697		2025	46,16 tonnes	
2026	1697		2026	46,16 tonnes	

Commentaires :

En 2015 : 22% des foyers de Rodez agglomération sont équipés (source enquête BVH) soit 5 651 foyers.

Entre 2016 et 2019 : 14 853 Stop Pub ont été distribués, chiffre pondéré de 50 % car certains Stop Pub distribués le sont, pour en remplacer un, ou pris par 2 ou 3 pour "éviter de revenir".

En 2019, et au vue des chiffres ci-dessus, on considère que 13 077 foyers sur les 31 801 sont équipés, soit 41,12 %.

En 2025, pour atteindre 70 % de boîtes aux lettres équipées, il faudra distribuer au moins 8 484 Stop Pub sur les 6 ans.

Dès lors, la réduction d'INS sera de 230,76 tonnes, soit 4,14kg/an/hab.

Il est à noter qu'en 2015, l'enquête BVH faisait ressortir le chiffre de 50% des foyers qui souhaitent garder l'accès aux INS, ces chiffres demandent donc une action plus « agressive » auprès du public.



Etapes clés réalisées

Action 17 : Manifestation éco-responsables

Contexte :

Un événement grand public peut être à l'origine d'une forte pression sur l'environnement et les ressources naturelles. À titre d'exemple, le secteur de l'événementiel consomme 4 millions de m2 de moquette par an. Selon l'ADEME, une manifestation moyenne de 5 000 personnes générerait 2,5 tonnes de déchets, consommerait 1 000 kWh d'énergie et 500 kg de papier.

Objectifs



Enjeux

Limitier l'impact de l'événement sur notre environnement en réduisant les déchets et en améliorant le tri.



Objectif de l'action

- Offrir des outils et un accompagnement sur mesure aux organisateurs des différents évènements grands ruthénois ;
- Mettre en place un dispositif de prêt ou de location de vaisselle réutilisable pour les organisateurs du Grand ruthénois, ou en faciliter l'accès.



Publics cible

Organisateurs d'événements et tout public

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

Mairies, organisateurs, associations, clubs sportifs ...



Calendrier

2021 : Recensement par le biais d'un questionnaire des besoins des associations, mairies, clubs, institutions... en vaisselle durable dans l'objectif de créer un pool sur le territoire de Rodez agglomération.

2022: Création du pool de vaisselle mutualisé ou mis en œuvre de solutions alternatives.

2023-2025 : Suivi des conventions et des manifestations ayant eu recours au pool.

Tout au long du programme : Accompagnement et conseils.



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	1 000 €	
2023		
2024		
2025		

Mode de calcul : Achat de portes sacs doubles, de totems et de petits panneaux signalétiques.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES SUR LES ÉVÉNEMENTS (NC)		Objectif de réalisation	Nombre de manifestations bénéficiant de la vaisselle réutilisable	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	3 000		2021		
2022	3 000		2022	10	
2023	3 500		2023	10	
2024	3 500		2024	10	
2025	4 000		2025	10	
2026	4 000		2026	10	

Objectif de réalisation	Nombre d'organiseurs bénéficiant d'un accompagnement	
	Objectif	Résultat
2021	10	
2022	15	
2023	20	
2024	20	
2025	20	
2026	20	



Etapes clés réalisées

Action 18 : Favoriser l'utilisation de couches lavables

Contexte :

En 2007, l'ADEME a réalisé une campagne d'analyse des ordures ménagères qui a permis d'estimer que les textiles sanitaires (les couches, les lingettes, les protections féminines et le coton) représentent des déchets estimés à 19 kg/hab./an soit 1,2 millions de tonnes par an en France.

De la naissance à la propreté, c'est près d'une tonne de couches jetables qui est mise à la poubelle. Entre 4 000 et 5 000 couches et deux ans et demi sont nécessaires à un enfant pour être propre. En France, plus de 3 milliards de couches jetables pour bébé sont commercialisées par an. Elles génèrent à elles seules près de 750 000 tonnes de déchets à traiter par l'incinération ou l'enfouissement. Ceci représente environ 3 % de l'ensemble des ordures ménagères collectées.

Objectifs



Enjeux

D'après un MODECOM réalisé en 2019, les textiles sanitaires représentent sur Rodez agglomération 1064, 73 tonnes par an.

Selon les données ADEME et France environnement, un nourrisson portant des couches jetables produirait entre 800 kg et 1 tonnes de déchets sur 2 ans et demi.

Ainsi, 150 tonnes concerneraient les couches lavables des enfants sur l'agglomération Ruthénoise.



Objectif de l'action

- Sensibiliser et promouvoir l'utilisation des couches lavables,
- Proposer l'utilisation des couches lavables à la maternité de Rodez,
- Promouvoir l'utilisation des couches lavables auprès des crèches, Relais Assistantes Maternelles (RAM), etc...,
- Prêter des « kits de couches »
- Subventionner l'acquisition de « kits de couches »



Publics cible

- Les parents de nouveaux nés,
- La maternité,
- Les lieux d'accueil des nourrissons.

Mise en œuvre



Moyen humain

- Ambassadeurs du tri et de la prévention.



Partenaires

- Conseil départemental
- Mairies
- Hôpitaux.



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	4 485 €	
2023		
2024	4 485 €	
2025		
2026	4 485 €	

Mode de calcul : Achat de 15 kits de couches lavables à 299 € le kit

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de nouveaux né en couche lavable par ans		Objectif d'impact	Quantité détournée en tonne (cumul de 2 années uniquement)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	25		2022	8 tonnes	
2023	25		2023	16 tonnes	
2024	49		2024	23.68 tonnes	
2025	49		2025	31.36 tonnes	
2026	74		2026	39.36 tonnes	

Mode de calcul : Sur l'agglomération, on dénombre environ 490 naissances par année.

2022 et 2023 : 5% des familles se convertissent sur les 490 = 25 nouveaux nés par an

2024 et 2025 : 10% des familles se convertissent sur les 490 = 49 nouveaux nés par an

2026 : 15 % des familles se convertissent sur les 490 = 74 nouveaux nés sur l'année

Pendant la durée des couches (2ans 1/2) un nouveau né produira 800 kg, $800/2.5 \text{ ans} = 320 \text{ kg par an}$, $320 \text{ kg} \times \text{nombre de bébé} = \text{tonnes évitées}$.



Etapes clés réalisées

Action 19 : Favoriser l'eau du robinet

Contexte :

La consommation de l'eau du robinet est parfois mal vue par les consommateurs (pollution éventuelle de l'eau, goût...). Cependant, cela représente un budget non négligeable pour les foyers ainsi qu'une production importante de déchets (déchets de production, de transports, de distribution et de consommation – bouteilles d'eau). Pourtant, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 20 février 2020 pousse à la diminution des plastiques, l'eau en bouteille est un gros producteur de ces déchets. En effet en France, par an, on consomme 5,5 milliard de bouteilles d'eau.

Objectifs



Enjeux

La promotion de l'eau du robinet est l'occasion de sensibiliser les consommateurs aux intérêts que cela représente :

- L'eau du robinet est 200 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille,
- Pas de production de bouteilles d'eau plastiques,
- Pas de pollution présente dans l'eau car l'eau traitée est contrôlée,
- Proposer des astuces (tirer l'eau à l'avance pour faire évaporer le goût de chlore, ...).



Objectif de l'action

- Créer des carafes et/ou des bouteilles en verre « O de Rodez » pour promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet,
- Créer des bouteilles et/ou des carafes Rodez agglomération pour promouvoir l'eau du robinet sur la totalité du territoire,
- Créer des animations et des sensibilisations mettant en avant les qualités de l'eau sur l'agglomération.



Publics cible

Les utilisateurs d'eau en bouteille (usagers, restaurateurs, restauration collective...).

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeurs du tri et de la prévention



Partenaires

- Service de l'eau de Rodez agglomération
- Service communication de Rodez agglomération
- Syndicat mixte des eaux Lévezou-Ségala, syndicat mixte Montbazens-Rignac
- Office du tourisme



Calendrier

2021 : Création des bouteilles et/ou carafes

2022 à 2026 : Animation, communication et promotion de l'eau du robinet



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	500	
2022	500	
2023	500	
2024	500	
2025	500	
2026	500	

Mode de calcul : Le budget servira à l'achat de petits matériels pour la création du stand et pour la création d'outils de communication

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de bouteilles/carafes mises à disposition		Objectif de réalisation	Nombre d'animations réalisées	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	5 000		2021	5	
2022			2022	5	
2023	5 000		2023	5	
2024			2024	5	
2025			2025	5	
2026			2026		

Commentaires : les animations effectuées ne seront pas uniquement sur la promotion de l'eau mais de façon globale sur la consommation faible en déchet



Etapes clés réalisées

Action 20 : Opération « Mon marché sans déchet »

Contexte :

Selon le MODECOM réalisé en 2019 sur les déchets des habitants de Rodez agglomération, un grand ruthénois produit en moyenne 234 kilos d'Ordures Ménagères Résiduelles par an. Cette production a des conséquences négatives pour l'environnement. Des modes de consommation plus durables permettraient de diminuer cette production. La pandémie de 2020 aura eu pour effet positif de mettre en avant la consommation locale. Les marchés sont un de ses endroits qui nous le permettent, encore faut-il que chacun puisse faire ses achats de façon responsable, en utilisant par exemple ses propres contenants et ainsi réduire ses déchets.

Objectifs



Enjeux

- Promouvoir l'achat local et responsable sur les marchés de Rodez agglomération
- Impliquer les clients et les commerçants non sédentaires dans une démarche de prévention des déchets
- Associer une entreprise de l'économie sociale et solidaire dans la fabrication de contenants réutilisables



Objectif de l'action

- Créer un kit « Mon marché sans déchet » contenant des sacs à vrac, des boîtes et des contenants réutilisables,
- Promouvoir la consigne sur les stands,
- Travailler avec les vendeurs du marché pour qu'ils soient le relais actif de cette opération et mettent en place des actions éco-responsables,
- Monter une animation sur les marchés pour promouvoir l'utilisation de contenants réutilisables.



Publics cible

- Les clients et futurs clients des marchés
- Les commerçants non sédentaires présents sur les marchés de Rodez agglomération

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur de prévention et du tri des déchets



Partenaires

Les commerçants non sédentaires des marchés :

- APABA
- Association de promotion et d'animation des marchés de l'Aveyron
- Entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Les Mairies de Rodez, Olemps et La Primaube
- La Chambre des Métiers et de l'Industrie



Calendrier

2023 :

- . Répertorier tous les acteurs des marchés grands ruthénois, ainsi que les instances qui travaillent avec eux
- . Réunir les acteurs pour co-construire les actions
- . Evaluer la faisabilité de la participation d'une entreprise de l'ESS dans ce projet
- . Créer le kit « mon marché sans déchet »

2024 : Communiquer sur le kit et le distribuer sur les marchés (Stand Rodez agglo, et stand vendeur)



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023	10 000 €	
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : Le budget est prévu pour 1000 kits « Mon marché sans déchet »

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de vendeurs participants à l'opération (NC)		Objectif de réalisation	Nombre de kits distribués (NC)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022			2022		
2023	50		2023	100	
2024	75		2024	200	
2025	100		2025	300	
2026	115		2026	400	



Etapes clés réalisées

Action 21 : Promouvoir l'opération « mes vacances sans déchet »

Contexte :

Une étude réalisée par le Commissariat au développement durable a établi que « les touristes », en tant que non-résidents d'une commune mais y effectuant un séjour temporaire, contribuent à accroître ponctuellement la population et par conséquent augmentent la quantité d'OMA produites (en moyenne 1.5 kg de déchets/jour). Le lien entre tourisme et quantité d'OMA sur un territoire doit être envisagé en différenciant trois critères d'offres touristiques : le nombre de résidences secondaires, le nombre de lits d'hôtels et le nombre de places de campings. Chacun de ces lieux ayant une gestion de déchets différentes pour le client. Notre territoire revêt un attrait grandissant depuis 2014 pour les touristes, et la multiplicité des activités qui s'y trouvent en font un territoire de plus en plus attractif. Ainsi, la capacité totale d'hébergements de la population non permanente s'élève aujourd'hui sur le territoire à près de 14 %.

Objectifs



Enjeux

Amener le visiteur à comprendre que l'enjeu de la prévention et du tri des déchets n'est pas juste situé au foyer mais bien dans la totalité de ses espaces de vie. Les lieux de villégiatures étant d'autant plus importants qu'ils font partis dans l'imaginaire collectif d'endroits où l'on se sent bien. Il faut donc amener ces consommateurs à se responsabiliser, sans pour autant les contraindre, les vacances étant un moment où l'on se détend avant toute chose.



Objectif de l'action

- Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation spécifique aux touristes, faisant le lien entre activités touristiques et réduction des déchets (affiches, relais chez les professionnels du tourisme ...) ;
- Soutenir les comportements permettant d'éviter l'abandon inapproprié de déchets : distribution de sacs réutilisables, gourdes réutilisables ... ;
- Installation de poubelles de tri dans les lieux publics et dans les lieux de résidence, accompagnées de consignes précises et multilingues, et d'explications sur les enjeux ;
- Favoriser la pratique autonome de tourisme sans déchets : distribuer des kits d'accueil avec des produits d'entretien « faits maison » et les recettes dans les résidences en location, aux plaisanciers (des kits de pique-nique sans déchet...) ;
- Renforcer l'accompagnement des organisateurs d'événements estivaux.



Publics cible

- Les touristes de Rodez agglomération
- Les hébergeurs
- Les organisateurs d'événementiels

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaire

- Office du tourisme, professionnels du tourisme (hôtels, gîtes, campings, villages vacances...)
- Union des Métiers des Industries Hôtelières (UMIH)
- Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)
- Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air ...
- Collectivités
- Lieux de visites majeurs (Musée, piscines...)



Calendrier

2021 : Faire un état des lieux des professionnels du tourisme

1^{er} sem. 2022 :

- . Proposer des diagnostics déchets avec l'aide de l'office du tourisme ou de l'UMIH et créer des fiches conseils ;
- . Co créer un kit « Mes vacances sans déchet » distribué par les hébergeurs et l'office des tourisms ;
- . Créer un guide à l'attention des touristes pour des vacances propres et éco responsables (consignes de tri, jour de marché, conseils...).

2022 à 2026 : Suite des diagnostics conseil, accompagnement des événements et promotion auprès des visiteurs de Rodez agglomération.



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023	5 000 €	
2024	500 €	
2025	500 €	
2026	500 €	

Mode de calcul : Le budget de 2023 correspond à la création du guide et à la création du kit « Mes vacances sans jeter ».

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	<i>Rencontre des différents acteurs</i>		Objectif de participation	<i>Nombre d'établissements adhérents à l'opération</i>	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021		
2022	1		2022	15	
2023	1		2023	20	
2024	1		2024	25	
2025	1		2025	30	
2026	1		2026	35	

Objectif de réalisation	<i>Nombre de « touristes » sensibilisés</i>		Objectif réalisation	<i>Nombre de guides distribués ou téléchargés</i>	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022			2022		
2023	2 000		2023	500	
2024	2 000		2024	500	
2025	2 000		2025	500	
2026	2 000		2026	500	



Etapes clés réalisées

Action 22 : Eco-exemplarité des collectivités

Contexte :

L'éco-exemplarité des administrations impliquées dans un programme local de prévention permet de gagner en légitimité face aux différents acteurs du territoire à sensibiliser, et de tester les bonnes pratiques qui peuvent être prescrites à leur population ou mises en place dans d'autres organismes. De plus, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 20 février 2020 (AGEC) renforce ces obligations, notamment en terme de mise en place du tri et de réduction des déchets.

Objectifs



Enjeux

Diminuer les déchets des collectivités et les accompagner dans la gestion de leurs déchets en application de la loi AGEC, et afin de respecter les objectifs de diminution et de valorisation au sein des structures.



Objectif de l'action

- Réduire la quantité de papiers utilisée et/ou jetée en mettant en œuvre de nouvelles méthodes, ou en rappelant les bonnes pratiques ;
- Mettre en place le tri dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) à destination du public ;
- Mettre en œuvre la fin de la vaisselle jetable dans les collectivités ;
- Animer un réseau d'échanges de matériels et de services entre les établissements publics pour réduire l'impact environnemental.



Publics cible

Les établissements publics du territoire

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

Les collectivités du territoire



Calendrier

2021 :

- . Organisation d'une réunion d'information pour les élus des collectivités sur la prévention, le tri et les enjeux.
- . Etat des lieux de la gestion des déchets au sein des collectivités concernées.

. Premières propositions : Mise en place du tri, mise en place de composteurs de quartier, dans les cimetières, fin de la vaisselle jetable ...

2022-2026 :

- . Mise en œuvre des propositions faites aux collectivités
- . Une bourse d'échanges et/ou deux rencontres d'échanges de "bonnes pratiques" par an



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	300 €	
2023	300 €	
2024	300 €	
2025	300 €	
2026	300 €	

Mode de calcul : Le budget correspond à l'achat de consommables pour les rencontres annuelles

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de rencontres annuelles		Objectif participation	Nombre de projets réalisés (cumulé)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021	10	
2022	2		2022	20	
2023	2		2023	30	
2024	2		2024	40	
2025	2		2025	50	
2026	2		2025	60	



Etapes clés réalisées

Action 23 : Réduire la toxicité des produits domestiques et de bricolage

Contexte :

Depuis le début des années 1900, l'industrialisation a introduit dans l'environnement près de 100 000 produits chimiques.

Prendre conscience de la pollution chimique qui constitue une grave menace pour la santé humaine et ses enjeux environnementaux pour agir en citoyen responsable nécessite de sensibiliser et de former des personnes aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources naturelles limitées et de limiter la toxicité de nos déchets.

Les ambassadeurs du tri proposent des recettes simples pour fabriquer soi-même ses produits d'entretien et/ou de bricolage.

Ils sensibilisent les familles à l'utilisation de produits éco-labellisés ou de produits « faits soi-même » au travers des ateliers de confection de produits d'entretien et/ou de bricolage naturels.

Objectifs



Enjeux

Sensibiliser à la sécurité domestique notamment dans le cadre d'alternatives à l'utilisation des produits ménagers ou de bricolage permettant d'avoir un impact sur la toxicité des déchets et leurs présences dans les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).



Objectif de l'action

- Organiser des actions sur le territoire afin de mettre en garde la population sur les dangers de l'utilisation de ces produits et en les informant sur les gestes simples à mettre en œuvre notamment au travers du « guide des alternatives aux produits toxiques » ;
- Organiser des ateliers de confection de produits d'entretien et/ou de bricolages naturels, soit de façon ponctuelle lors de déchèteries mobiles ou en déchèterie, soit de façon régulière sur une programmation d'ateliers destinés au grand public ;
- Sensibiliser les familles à l'utilisation de produits éco-labellisés ou de produits « faits soi-même ».



Publics cible

Les habitants de Rodez Agglomération

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaire



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	1 000 €	
2022	1 000 €	
2023	1 000 €	
2024	1 000 €	
2025	1 000 €	
2026	1 000 €	

Mode de calcul : 500 € TTC de matières premières pour les ateliers et 500 € d'impression du « Guide des alternatives aux produits toxiques ».

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre d'ateliers « Fabriquer soi-même ses produits ménagers »		Objectif de participation	Nombre de personnes aux ateliers « Fabriquer soi-même ses produits ménagers »	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	8		2022	60	
2023	8		2023	60	
2024	8		2024	60	
2025	8		2025	60	
2026	8		2026	60	



Etapes clés réalisées

Action 24 : Créer une plateforme d'échanges de gravats

Contexte :

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a généré en 2016, 224 millions de tonnes de déchets. Cela représente 69 % de l'ensemble des déchets français et l'équivalent de 3 400 kg par habitant. 95 % pour les travaux publics et 75 % pour le bâtiment sont des déchets inertes. La répartition entre ces deux secteurs est de 81 % du aux travaux publics et de 19 % pour le bâtiment, avec pour ce dernier, 31.5 millions de tonnes pour le gros œuvre et 10.8 millions de tonnes pour le second œuvre.

Objectifs



Enjeux

Permettre aux professionnels du BTP d'avoir un lieu d'échange afin de valoriser leurs déchets inertes pour diminuer les déchets du BTP.



Objectif de l'action

Accompagner une entreprise privée dans la création d'un dispositif d'échange, de concassage des gravats et des produits de terrassement.



Publics cible

Tous les professionnels du BTP

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

- Porteurs de projets
- CAPEB
- FBTP12



Calendrier

2023 : Création de la plateforme d'échanges de gravats



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	<i>Nombre d'entreprise utilisant la plate-forme</i>	
	Objectif	Résultat
2021		
2022		
2023	10	
2024	20	
2025	30	
2026	40	



Etapas clés

Action 25 : Piloter la mise en œuvre d'un chantier-témoin

Contexte :

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a généré en 2016, 224 millions de tonnes de déchets. Cela représente 69 % de l'ensemble des déchets français et l'équivalent de 3 400 kg par habitant. 95 % pour les travaux publics et 75 % pour le bâtiment sont des déchets inertes. La répartition entre ces deux secteurs est de 81 % du aux travaux publics et de 19 % pour le bâtiment, avec pour ce dernier, 31.5 millions de tonnes pour le gros œuvre et 10.8 tonnes millions pour le second œuvre.

Objectifs



Enjeux

L'enjeu de cette action est que Rodez agglomération montre l'exemple sur la gestion des déchets du bâtiment dans ces divers chantiers et développe des pratiques reproductibles sur des chantiers d'autres maîtres d'ouvrage.



Objectif de l'action

- Créer un chantier témoin,
- Identifier des solutions de gestion des déchets de chantier et des filières de réemploi et de valorisation innovantes pouvant être développées sur le territoire,
- Sensibiliser les acteurs du BTP aux enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets.



Publics cible

Maîtres d'ouvrage du secteur public

Mise en œuvre



Moyen humain

- Ambassadeur du tri et de la prévention
- Service maîtrise d'ouvrage de Rodez agglomération



Partenaires

- Office Public Rodez Agglomération Habitat (OPRAH)
- CAPEB
- FBTP12



Calendrier



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	2 000 €	
2022		
2023	4 000 €	
2024		
2025	4 000 €	
2026		

Mode de calcul : 2000 € par diagnostic déchets d'un bâtiment

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de chantiers		Objectif d'impact	Nombre d'entreprises sensibilisées sur le chantier	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021	20	
2022			2022		
2023	2		2023	40	
2024			2024		
2025	2		2025	40	
2026			2026		



Etapas clés

Action 26 : Opération « Entreprises Zéro Déchet »

Contexte :

Dans le cadre du « Programme Régional Economie Circulaire », la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Aveyron a souhaité s'engager dans une opération « Entreprise Zéro Déchet », en partenariat avec Rodez agglomération pour une durée de 3 ans . Une convention de partenariat a été signée le 18 décembre 2020 pour définir les modalités de participation.

Pour être labellisées, les entreprises doivent relever 3 défis parmi une liste de 20 proposés sur le tri et la prévention des déchets et justifier de leur mise en œuvre. La labélisation est obtenue pour une durée de 24 mois. A échéance, l'entreprise devra choisir un défi supplémentaire pour garder la marque.

L'action débute par un diagnostic-conseil des déchets dans l'entreprise réalisé par un conseiller de la CMA ou de Rodez agglomération.

Des comités de labellisation et des cérémonies officielles de remise de la marque seront organisés en présence de techniciens et d'élus de la CMA et de Rodez agglomération pour sélectionner les entreprises qui ont répondu aux critères de labellisation.

Objectifs



Enjeux

Engager les entreprises dans une démarche de réduction et de valorisation de leurs déchets



Objectif de l'action

- Labelliser 30 entreprises « Entreprises Zéro Déchet » sur 3 ans ;
- Communiquer sur ces actions pour essaimer.



Publics cible

Les entreprises ressortissantes de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Mise en œuvre



Moyen humain

- Un conseiller en Développement durable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets de Rodez agglomération



Partenaire

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron (CMA)



Calendrier

Déc. 2020 : Signature de la convention de partenariat

Février 2021 : Elaboration des documents de communication communs de l'opération



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	300 €	
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : Les documents de communication sont réalisés et imprimés par la CMA. Rodez agglomération participe à hauteur de 300 € pour y intégrer les éléments spécifiques au territoire de Rodez agglomération.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de diagnostics		Objectif de réalisation	Nombre de comité de labellisation		Objectif de participation	Nombre d'entreprises engagées	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	15		2021			2021	10	
2022	15		2022	1		2022	10	
2023	10		2023	1		2023	10	
2024			2024			2024		
2025			2025			2025		
2026			2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 27 : Réaliser des diagnostics conseils et accompagner les acteurs économiques

Contexte :

En 2019, le poids des déchets des professionnels collectés par Rodez agglomération a représenté, 42 kg/an/hab. (30 kg en OM et 12 kg en flux multi-matériaux), soit 6 % du total des Déchets Ménagers et Assimilés produit par un ménage Grand ruthénois. Ces professionnels font aussi face à des obligations légales notamment sur la mise en place du tri 5 flux dans leurs établissements. Il est important de les accompagner pour améliorer la gestion de leurs déchets : réduction, valorisation, tri.

Objectifs



Enjeux

- Mieux connaître les enjeux « déchets » des entreprises pour Rodez Agglomération,
- Construire une relation de confiance avec les entreprises,
- Permettre aux entreprises d'améliorer la gestion de leurs déchets,
- Identifier les besoins des entreprises et potentialités en écoconception, écologie industrielle et territoriale, approvisionnement durable et économie de fonctionnalité.



Objectif de l'action

- Proposer des diagnostics conseils pour les acteurs économiques du territoire,
- Proposer des actions correctives pour leur permettre d'améliorer la réduction et la gestion de leur déchets.



Publics cible

Les acteurs économiques du territoire (Entreprises, associations, administrations)

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeurs du tri et de la prévention



Partenaires

- Le service Développement économique de Rodez agglomération
- La CCI
- La CMA



Calendrier

Tout au long du programme :

- . Faire des diagnostics conseils
- . Accompagner les établissements dans leurs changements de comportement



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre de diagnostics réalisés		Objectif de réalisation	Nombre d'actions mises en œuvre	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	10		2021	10	
2022	10		2022	10	
2023	10		2023	10	
2024	10		2024	10	
2025	10		2025	10	
2026	10		2026	10	



Etapes clés réalisées

Action 28 : Etendre les consignes de tri et améliorer les performances du flux multi-matériaux

Contexte :

La collecte séparative multi-matériaux (MM) a été mise en place en 2004 sur Rodez agglomération. Le papier est collecté en bi-flux, il peut être mis avec le flux multi-matériaux en mélange ou collecté séparément par points d'apports volontaires. En 2019, la production des multi-matériaux des Grands ruthénois était de 53 kg/an/hab et de 7 kg/an/hab pour les papiers collectés séparément avec un taux d'erreur de tri de 15.90 %.

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'aveyron (SYDOM) prévoit une rénovation du centre de tri départemental situé à Millau et un passage à l'extension des consignes de tri en novembre 2021. Le SYDOM a choisi de recourir à un marché public global de performance selon la procédure de dialogue compétitif. La Commission d'Appel d'Offre réunie le 6 février 2020 a retenu l'offre du groupement SMTVD/A+ARCHITECTES/SEPOC.

L'extension concernera tous les films, pots et barquettes en plastique, ainsi que les petits métaux. L'évolution attendue sur les tonnages est de +43.35 % à l'horizon 2026, soit 26,01 kg/an/hab par Grands ruthénois supplémentaires qui viendront amaigrir les ordures ménagères.

Objectifs



Enjeux

- Simplifier les consignes de tri pour les usagers et communiquer largement sur ces nouvelles consignes ;
- Adapter la dotation en contenants aux évolutions de tonnages et changer la signalétique sur les contenants et dans les locaux à déchets ;
- Adapter la facturation de la redevance spéciale aux nouvelles dotations ;
- Adapter les tournées de collecte aux transferts de tonnages entre les ordures ménagères et le flux multi-matériaux ;
- Mettre à jour les documents de communication ;
- Améliorer la propreté des matériels de collecte ;
- Diminuer les mises en décharges ;
- Maîtriser les coûts de traitement.



Objectif de l'action

Améliorer les performances qualitatives et quantitatives du tri multi-matériaux de 20,19 kg/an/hab. au terme du programme



Publics cible

L'ensemble des usagers

Mise en œuvre



Moyen humain

- Ambassadeurs du tri et de la prévention
- Gestionnaire des contenants
- Responsable de l'équipe de collecte
- Service communication



Partenaire

SYDOM Aveyron



Calendrier

Avril 2021 :

- . Edition des étiquettes des conteneurs
- . Mise à jour des documents de communication

Mai 2021 : Information des publics relais (Elus, Mairies, agences immobilières, sociétés de nettoyage ...)

Juin 2021 : Envoi d'un communiqué de presse

Sept à Nov. 2021 : Changement de la signalétique sur les conteneurs

Sept 2021 : Impression des supports de communication mis à jour (guide du tri ...)

Oct 2021 :

- . Passage à l'extension des consignes de tri
- . Campagne de communication

Nov 2021 :

- . Relevé du taux de remplissage des conteneurs et adaptation du volume
- . Modification des tournées de collecte



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	4 000 €	
2022	12 000 €	
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : 4000 € TTC de communication (signalétique) et 12 000 € de conteneurs, soit une dépense supérieur de + de 10% par rapport au budget habituel

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	<i>Passage à l'extension des consignes de tri</i>		Objectif d'impact	<i>Augmentation des tonnages du flux multi-matériaux en kg/an/hab. (non cumulés)</i>	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021	6.96 kg/an/hab.	
2022			2022	6.46 kg/an/hab.	
2023			2023		
2024			2024		
2025			2025		
2026			2026	12.58 kg/an/hab.	



Etapes clés réalisées

Action 29 : Augmenter les performances de tri des emballages en verre

Contexte :

Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie (PRPGD) fixe un objectif de +20% des tonnages du verre entre 2015 et 2025 pour les territoires avec des performances inférieures à 30 kg de verre collecté par an et par habitant. En 2015, Rodez agglomération a enregistré un tonnage de 25 kg/an/hab. de verre et en 2019, année de référence du présent programme, une performance de 26 kg/an/hab. Ainsi, au terme du programme, la performance des Grands ruthénois devra être de 30 kg/an/hab., soit + 4 kg.

De plus, Rodez agglomération a candidaté à la phase 3 de l'appel à projets du « Plan de Performance des Territoires de l'éco-organisme » Citéo engagé en mars 2019. Elle a été retenue pour une durée de 3 ans sur 3 leviers dont le levier 2 « Amélioration de la collecte de proximité du verre ».

4 communes enregistrent des performances inférieures à 25 kg/an/hab. et étaient donc éligibles à l'appel à projet. Elles représentent une population de 19 945 habitants : Druelle-balsac, Sainte Radegonde, Onet-le-Château, Sebazac-concoures.

Rodez agglomération s'est engagée à implanter, entre 2020 et 2022, 8 conteneurs enterrés à préhension ventrale et 18 conteneurs aériens à préhension verticale. 7 ont déjà été installés au cours de l'année 2020 (6 enterrés et 1 aérienne).

Objectifs



Enjeux

- Répondre aux obligations réglementaires du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie ;
- Favoriser le recyclage et diminuer les ordures ménagères et assimilées par un meilleur tri des emballages en verre.



Objectif de l'action

- Améliorer les performances de la collecte du verre sur les parties du territoire dont les ratios de collecte sont constatés en deçà des seuils de performances fixés à 25 kg/an/hab. en 2017 par Citéo et aboutir à un ratio sur le territoire de 31 kg/an/hab. ;
- Atteindre un ratio d'une colonne pour 250 habitants en milieu rural et d'une colonne pour 450 habitants en milieu urbain, selon les préconisations de Citéo ;
- Renforcer la communication sur le tri des emballages en verre ;
- Travailler en transversalité avec les agents de collecte pour cibler les logements non trieurs ;
- Diminuer les déchets mis en décharges et les coûts afférents.



Publics cible

- Les particuliers
- Les acteurs économiques producteurs d'emballages en verre (commerces de bouche ...)

Mise en œuvre



Moyen humain

- Ambassadeur du tri et de la prévention
- Gestionnaire de contenants



Partenaires

- Les mairies
- La ligue départementale contre le cancer



Calendrier

2021 :

- . Audit sur les points de collecte de proximité sur les 4 communes ciblées : emplacement, signalétique, intégration paysagère
- . Création d'un kit de communication pour informer les usagers sur les nouvelles implantations et les colonnes à verre à proximité de leur domicile

2022 : Campagne de communication sur le tri des emballages en verre



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	30 039 €	
2022	33 378 €	
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode calcul : 2 conteneurs enterrés à préhension ventrale à 11 309 € + 17 conteneurs aériens à préhension verticale à 2 400 € l'unité, soit un total de 63 417 €.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de colonnes à verre implanté (en ht)		Objectif d'impact	Augmentation des performances du verre	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	9		2021	30 kg/an/hab.	
2022	10		2022	31 kg/an/hab.	
2023			2023		
2024			2024		
2025			2025		
2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 30 : Augmenter le taux de valorisation des encombrants

Contexte :

L'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets fixe un objectif de recyclage et/ou de réutilisation de 55 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2025.

En 2019, 43 % des DMA de Rodez agglomération était recyclés. Les encombrants de déchèterie représentent 16.88 % des DMA non recyclés.

En effet, en 2019, sur 3 482 tonnes d'encombrants déposés en déchèterie, seulement 511 tonnes ont été valorisées, soit un taux de valorisation des encombrants de 14.7 %.

Ce taux de valorisation des encombrants repose sur les performances du centre de tri des encombrants de l'entreprise Braley, prestataire de traitement de Rodez agglomération.

Ce centre de tri, incendié successivement en 2016 et 2017 doit être reconstruit en 2022 pour retrouver ces anciennes performances de 43.1 % de valorisation d'encombrants.

Objectifs



Enjeux

- Répondre aux obligations réglementaires de valorisation des DMA de l'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets ;
- Favoriser le recyclage des DMA et particulièrement des encombrants.



Objectif de l'action

- Augmenter le taux de recyclage des encombrants en passant de 14.7 % d'encombrants de déchèterie valorisés à 43.1 %,
- Participer par l'augmentation du taux de valorisation des encombrants à l'atteinte de l'objectif réglementaire de recyclage de 55 % des DMA.



Publics cible

Mise en œuvre



Moyen humain



Partenaire

Entreprise BRALEY



Calendrier

2022 : Reconstruction du centre de tri de l'entreprise Braley



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	<i>Reconstruction du centre de tri</i>		Objectif d'impact	<i>Augmentation du taux de valorisation des encombrants</i>	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	1		2022		
2023			2023	43.1 %	
2024			2024		
2025			2025		
2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 31 : Développer des outils informatiques de gestion de la collecte

Contexte :

Rodez agglomération dispose d'une base de données métier pour assurer le recensement des points de production et des contenants, et la gestion des comptes usagers notamment pour la facturation de la redevance spéciale des professionnels.

Dans le cadre du projet d'optimisation des opérations de collecte et des 3 leviers de l'appel à projet Citéo « Amélioration de la collecte de proximité », « Développer de nouvelles collecte de proximité », et « Réduction de la fréquence de collecte sélective en porte à porte » pour lesquels Rodez agglomération a été retenu, des outils informatiques de gestion de la collecte doivent être développés :

- Cartographie du maillage des points de regroupement ;
- Cartographie des tournées de collecte et mentions des points spécifiques : collecte bilatérale, haut le pied, point in sécurisé ... ;
- Système d'information embarqué dans les véhicules de collecte avec les tournées et les remontées des agents de terrain sur les problèmes rencontrés lors de l'exécution des tournées (erreurs de tri, bacs cassés ...) ;
- Mise à jour des données de contenants de collecte directement sur le terrain (changement de bacs ...).

Une extension de l'outil de cartographie SIG (Système d'Information Géographique) déjà utilisé par la collectivité est pressentie pour répondre à ces fonctionnalités.

Objectifs



Enjeux

- Optimiser les tournées de collecte en porte à porte et en Points d'apports volontaires, et les flux de collecte ;
- Faciliter les remontées de terrain des chauffeurs et/ou ripeurs et gagner en réactivité sur la gestion des problèmes rencontrés ;
- Réduire les oublis de collecte des agents nouvellement en place qui ne connaissent pas les tournées ;
- Mettre à la disposition des chauffeurs des plans de collecte conformément à la recommandation R437 et améliorer la sécurité des opérations de collecte ;



Objectif de l'action

Implanter un outil cartographie spécifique à la gestion des déchets



Publics cible

Les agents du SPGD

Mise en œuvre



Moyen humain

- Gestionnaire contenants de collecte
- Responsable Equipe de collecte

- Agents de collecte
- Responsable SIG sur Rodez agglomération



Partenaire



Calendrier

1^{er} sem. 2021 :

- . Définir les besoins en cartographie et rédiger le cahier des charges
- . Recenser et géolocaliser l'existant (Points d'apport volontaires) sous forme d'extraction Excel de la Base de données métiers et définir les tables

2eme sem. 2021 : Mise en œuvre de la base cartographique

2024 : Installer un système d'information embarqué dans les véhicules de collecte



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	33 587 €	
2022	3 000 €	
2023	3 000 €	
2024	Non estimé	
2025	3 000 €	
2026	3 000 €	

Mode de calcul : Cout du logiciel cartographique 33 587 € TTC+ 3000 € de maintenance annuelle.

Le cout du système d'information embarqué n'est pas évalué.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Mise en œuvre de l'outil cartographique		Objectif de réalisation	Mise en œuvre d'un système d'information embarqué	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021		
2022			2022		
2023			2023		
2024			2024	1	
2025			2025		
2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 32 : Etudier la mise en service d'un portail entre les usagers et le Service de Prévention et de Gestion des Déchets

Contexte :

Rodez agglomération assure de nombreux services à la population : ramassage des poubelles, distribution de contenants à déchets (conteneurs, sacs de pré-collecte, sacs de collecte jaune et noir), distribution de composteurs, soutien à l'adoption de poules, animations scolaires, accompagnements des organisateurs de manifestations, ateliers pratiques sur la prévention des déchets

Il assure diverses facturation à l'utilisateur : redevance spéciale, livraison de contenants pour les manifestations ...

De plus, la politique de prévention menée depuis 2010 sur le territoire repose sur une communication forte des gestes à adopter et des changements de comportement à engager pour que les habitants produisent moins de déchets et trient plus.

Pour cette raison, il est projeté la mise en place d'un portail numérique avec accès par mot de passe de l'utilisateur à un espace privé.

Objectifs



Enjeux

- Accroître la proximité et le service à l'utilisateur par la création d'une interface numérique entre l'utilisateur et Rodez agglomération ;
- Simplifier et automatiser le travail de gestion de la facturation aux usagers et de contrôle des accès au service notamment d'accès en déchèterie ;
- Faciliter les inscriptions aux services proposés (ateliers pratiques ...) ;
- Disposer d'un espace numérique de communication avec les usagers sur l'actualité du service, les services proposés, les horaires de ramassage, les consignes de tri, les gestes de prévention ... ;
- Donner un espace d'expression aux usagers pour échanger sur des bonnes pratiques (poules, compostage ...).



Objectif de l'action

Mettre en place un portail numérique pour faciliter la communication et la facturation aux usagers



Publics cible

Les usagers du SPGD

Mise en œuvre



Moyen humain

- Responsable service informatique
- Service Communication
- Chargée de redevance spéciale et de reporting

- Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

Prestataire informatique



Calendrier

2024 : Mise en place du portail



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024	10 000 €	
2025	3000 €	
2026	3000 €	

Mode de calcul : 10 000 € ttc de mise en place et 3000 € ttc de maintenance annuelle

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Mise en place du portail		Objectif de participation	Nombre d'utilisateurs qui utilisent le portail	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022			2022		
2023			2023		
2024	1		2024		
2025			2025	10 000	
2026			2026	10 000	



Etapes clés réalisées

Action 33 : Accroître la mécanisation et la massification des opérations de collecte

Contexte :

Rodez agglomération a candidaté à la phase 3 de l'appel à projet du « Plan de Performance des Territoires de l'éco-organisme » Citéo engagé en mars 2019. Elle a été retenue pour une durée de 3 ans sur 3 leviers dont le levier 3 « Développer de nouvelles collectes de proximité » qui consiste à fortement diminuer les opérations de collecte en porte à porte et à accroître la mécanisation et la massification des opérations de collecte par des :

- conteneurs aériens de 5 m3 à préhension verticale dans les bourgs et hameaux sans valeur patrimoniale en milieu rural, regroupant un nombre suffisant d'habitations, et en lotissements de milieux semi-urbains ;
- conteneurs roulants de 770 litres à préhension ventrale dans les hameaux sans valeur patrimoniale en milieu rural, regroupant un faible nombre d'habitations ;
- conteneurs enterrés de 5 m3 à préhension verticale dans les zones suivantes :
 - . valeurs patrimoniales fortes : centre ancien de Rodez et centres bourgs
 - . proximité d'équipements publics.

Sur certains secteurs, la collecte de proximité ne pourra se substituer à la collecte en porte à porte, pour des raisons techniques, économiques et d'acceptabilité ; les secteurs concernés seront alors maintenus en porte à porte, et seront concernés par la fiche action du présent programme « Adapter les fréquences de collecte aux besoins des usagers ».

Objectifs



Enjeux

- Diminuer le recours aux produits pétroliers (carburants) grâce à la diminution des distances parcourues ;
- Contenir les coûts du service par la diminution du nombre d'agents de collecte ;
- Augmenter le taux de captation des déchets et diminuer les taux de refus de tri par la communication accompagnant le projet ;
- Améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents de collecte et diminuer les pénibilités ;
- Consolider le dimensionnement des équipes et titulariser les agents en CDD suivant les besoins ;
- Offrir aux usagers un exutoire permanent pour l'évacuation de leurs déchets ;
- Améliorer la propreté urbaine ;



Objectif de l'action

- Diminuer de 9.3 % les distances parcourues pour la collecte, hors déchèterie (Année 2020 : 215 227 km),
- Diminuer de 5 % les dépenses de produits pétroliers (Année 2020 : 146 990 €),
- Diminuer de 2.7 % le nombre d'agents de collecte et titulariser 60% des agents en CDD (En 2020, 10 CDD en attente de titularisation).



Publics cible

Les 50 712 habitants qui ne sont pas concernés par le déploiement de conteneurs enterrés.

Mise en œuvre



Moyen humain

- Gestionnaire des contenants de collecte
- Responsable équipe de collecte
- Service communication



Partenaire

Les mairies



Calendrier

2021 : Réaliser une étude pour établir un plan de déploiement des conteneurs de proximité pour la collecte multi-matériaux sur tout le territoire

2021 et 2023 : Mise en œuvre du déploiement



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	269 510 €	
2022	269 510 €	
2023	317 146 €	
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : Pour 2021 et 2022 : 19 conteneurs enterrés à 11 309 € + 16 conteneurs aériens à 2 400 € + 142 conteneurs roulants à 113 €. Pour 2023 : 23 conteneurs enterrés à 11 309 € + 17 conteneurs aériens à 2 400 € + 144 conteneurs roulants à 113 €

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre d'implantations de conteneurs enterrés multi-matériaux		Objectif de réalisation	Nombre d'implantations de conteneurs aériens multi-matériaux		Objectif de réalisation	Nombre de conteneurs roulants multi-matériaux pour points de collecte	
	Objectif (NC)	Résultat		Objectif (NC)	Résultat		Objectif (NC)	Résultat
2021	19		2021	16		2021	142	
2022	19		2022	16		2022	142	
2023	23		2023	17		2023	144	
2024			2024			2024		
2025			2025			2025		
2026			2026			2026		

Action 34 : Adapter les fréquences de collecte aux besoins des usagers

Contexte :

Rodez agglomération a candidaté à la phase 3 de l'appel à projets du « Plan de Performance des Territoires » de l'éco-organisme Citéo engagé en mars 2019. Elle a été retenue pour une durée de 3 ans sur 3 leviers dont le levier 4 « Réduction de la fréquence de collecte sélective en porte à porte ». La massification et la suppression des opérations de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en porte à porte est un des objectifs de Rodez agglomération.

Cependant, sur certains secteurs, la collecte de proximité ne pourra se substituer à la collecte en porte à porte, pour des raisons techniques, économiques et d'acceptabilité ; les secteurs concernés seront alors maintenus en porte à porte mais la fréquence de collecte sur le flux multi-matériaux diminuée en priorité sur l'habitat individuel, qui représente 67 % des volumes collectés hors communes de Rodez et d'Onet le château.

Les éléments de leviers de cette action sont :

- Définir les rues et secteurs sur lesquelles une diminution de fréquence de collecte peut-être appliquée ;
- Dans le cas d'immeuble d'habitat collectif, définir les immeubles sur lesquels cette diminution de fréquence peut être appliquée notamment au regard des locaux de stockage ;
- Estimer les dotations de conteneurs individuels à attribuer à chaque logement et immeuble ;
- Projeter les nouvelles organisations de collecte en parallèle de la diminution des fréquences de collecte.

Objectifs



Enjeux

- Diminuer le recours aux produits pétroliers (carburants) grâce à la diminution des distances parcourues ;
- Contenir les coûts du service par la diminution du nombre d'agents de collecte.



Objectif de l'action

- Diminuer de 9.3 % les distances parcourues pour la collecte, hors déchèterie (Année 2020 : 215 227 km) ;
- Diminuer de 5 % les dépenses de produits pétroliers (Année 2020 : 146 990 €) ;
- Diminuer de 2.7 % le nombre d'agents de collecte et titulariser 60% des agents en CDD ;
- Augmenter le taux de captation des déchets et diminuer les taux de refus de tri par la communication accompagnant le projet.



Publics cible

2 704 foyers et 8 112 habitants sur 3 communes : Olemps, Onet le château et Rodez

Mise en œuvre



Moyen humain

- Responsable équipe de collecte
- Service communication



Partenaire



Calendrier

2021 : Définir les rues concernées par la diminution de la fréquence de collecte

2022 :

- . Etablir un relevé de collecte des rues identifiées afin de connaître le niveau de service utilisé : taux de présentation et de remplissage des conteneurs
- . Evaluer le volume des conteneurs qui seront livrés par foyers
- . Effectuer auprès de chaque immeuble une enquête de proximité pour confirmer la nouvelle dotation
- . Déterminer les nouveaux circuits de collecte

2023 :

- . Etude de l'opportunité d'attribution des conteneurs et information du public
- . Mise en œuvre des nouvelles fréquences de collecte



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	64 896 €	
2023	64 896 €	
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : 2 704 foyers dotés d'un conteneur en 240 litres supplémentaire à 48 €, soit 129 792 €

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de conteneurs multi matériaux pour cette action		Objectif d'impact	Distances parcourues pour la collecte		Objectif d'impact	Dépenses de produits pétroliers pour la collecte	
	Objectif (NC)	Résultat		Objectif (NC)	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021	-3%		2021	-1%	
2022	1 352		2022	-6%		2022	-3%	
2023	1 352		2023	-9.3%		2023	-5%	
2024			2024			2024		
2025			2025			2025		
2026			2026			2026		



Etapes clés réalisées

--	--

Action 35 : Etablir le plan de gestion des biodéchets

Contexte :

Bien que les biodéchets représentent en moyenne 30 % de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), le développement du Tri à la source des biodéchets est resté jusqu'à présent une initiative volontaire des collectivités ou des usagers, via : la mise en place de collectes séparées des biodéchets en vue d'un traitement par compostage ou méthanisation, la promotion de dispositifs de gestion de proximité auprès des ménages ou d'établissements. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 exige la généralisation du Tri à la source des biodéchets d'ici 2025. En voici un extrait : « Le SPGD [...] progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. »

Par la suite, avec l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 20 février 2020, la loi française a fixé un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à tous au 31 décembre 2023 en cohérence avec l'objectif fixé à l'échelle européenne. Le Tri à la source des biodéchets devient ainsi la norme (Source : ADEME).

Objectifs



Enjeux

Les collectivités disposent de deux solutions :

- le renforcement des pratiques de gestion de proximité (notamment le compostage domestique, partagé ou autonome en établissement),
- la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets adossée à une unité de valorisation agréée pour recevoir des sous-produits animaux de catégorie 3 dont dépendent les déchets alimentaires (plateforme de compostage ou unité de méthanisation).

Le Tri à la source des biodéchets présente plusieurs avantages :

- détourner des ordures ménagères résiduelles (OMR) une fraction pouvant faire l'objet d'une valorisation matière in situ par compostage ;
- permettre d'augmenter le pouvoir calorifique du flux lorsque les OMR sont incinérées ;
- contribuer par l'instauration de dispositifs de Tri à la source des biodéchets par compostage, à limiter l'extension ou la création d'installations de traitement de déchets ;
- valoriser les déchets organiques en un amendement de qualité ayant vocation à retourner au sol, enjeux particulièrement importants pour :
 - . augmenter le taux de matière organique dans les sols et contribuer à leur fertilité et leur activité biologique ;
 - . stocker du carbone dans le sol ;
- dans le cas de la méthanisation, obtenir en plus une valorisation énergétique grâce à la production de biogaz ;
- dans les collectivités les ayant mis en place, augmenter les performances des collectes de déchets recyclables, réduisant d'autant plus les quantités d'OMR.



Objectif de l'action

- Etablir un schéma de gestion des biodéchets sur le territoire permettant de définir les zones de compostage et les zones qui devront faire l'objet d'une collecte séparative ;
- Avoir une visibilité pluriannuelle des composteurs qui devront être mis à disposition des usagers et/ou installés sur le domaine public afin d'en établir le coût et d'anticiper les ETP nécessaires au déploiement et au suivi des composteurs ;
- Anticiper la mise en œuvre d'une collecte séparative des biodéchets dans les plans de tournées.



Publics cible

L'ensemble du territoire de Rodez agglomération.

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention



Partenaires

- SYDOM
- Service urbanisme SIG, PLUI



Calendrier

2021 : Elaboration du schéma de gestion des biodéchets

2024 : Mise en œuvre de la collecte séparative des biodéchets

Tout au long du programme : Déploiement du dispositif de compostage



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	<i>Présentation du plan aux élus et à la Direction</i>	
	Objectif	Résultat
2021		
2022	1	
2023		
2024		
2025		
2026		



Etapes clés

Action 36 : Planter une unité départementale de traitement des déchets

Contexte :

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit de réduire à 10 % les déchets entrants remis à une Installation de Stockage de Déchet (ISD) d'ici 2035.

Le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) regroupe 18 intercommunalités adhérentes dont Rodez agglomération.

Sa compétence englobe les opérations suivantes :

- Le regroupement, le transfert et le transport des déchets ménagers (OM, EMR et verre) avant leur envoi vers les sites de traitement
- La valorisation et le recyclage
- L'élimination

Le 27 mars 2019, les élus du SYDOM ont pris la décision d'engager une procédure de Délégation de Service Public pour confier à un prestataire le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de valorisation et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du département.

En 2020, le SYDOM a obtenu un avis favorable de la commission d'enquête et un permis de construire.

Par Comité Syndical du 26 février 2020, l'offre portée par le Groupement SECHE ENVIRONNEMENT/SEVIGNE/SOLENA a été acceptée.

Objectifs



Enjeux

Répondre aux exigences réglementaires en maximisant la valorisation matière et énergétique et en limitant au maximum la production de refus au regard des évolutions de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) avec des impacts financiers importants.



Objectif de l'action

- Une valorisation des matières recyclables avec un process de tri poussé permettant de récupérer et valoriser les plastiques, papiers-cartons, métaux ferreux et non ferreux ;
- Une valorisation organique par la production d'un compost à la norme NFU 44-051 à partir des bio déchets par compostage en mélange avec du structurant de déchets végétaux ;
- Une valorisation énergétique par un process de méthanisation par voie sèche discontinue de la fraction fermentescible contenue dans les OMR permettant la production d'un biogaz qui après épuration sera injecté dans le réseau Terrega ;
- La production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à partir des différents flux entrants et selon différentes qualités afin de diversifier les débouchés de ces combustibles vers des chaudières et des cimenteries.



Publics cible

L'ensemble des usagers

Mise en œuvre



Moyen humain



Partenaire

SYDOM



Calendrier

2023 : Mise en service du centre de traitement



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023	Non évalué	
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif d'impact	% de déchets entrants enfoui en ISDND	
	Objectif	Résultat
2021		
2022		
2023		
2024	30 %	
2025		
2026		



Etapes clés réalisées

Action 37 : Concevoir et construire de nouvelles déchèteries

Contexte :

Rodez agglomération exploite en régie directe 5 déchèteries qui répondent aux exigences règlementaires notamment des ICPE. Elles recueillent 11 500 tonnes par an, soit 37 % du gisement global de déchets collectés par la Régie de collecte et sont aujourd'hui des outils indispensables de gestion des déchets de l'agglomération. Un manque d'efficacité et une relative vétusté sont constatés : ces déchèteries, conçues et dimensionnées en 1999 pour répondre initialement à des logiques communales, enregistrent des résultats techniques intéressants, mais ne présentent plus de conditions de travail, d'accueil et de sécurité efficaces, et ne permettent plus de répondre aux enjeux règlementaires et environnementaux attendus.

Une programmation territoriale 2017 / 2021 a été validée par Rodez agglomération, comprenant :

- la création de deux déchèteries modernes, convenablement dimensionnées (environ 6500 m²) et capables de répondre aux enjeux actuels et à venir ;
- la fermeture progressive des cinq déchèteries en activité ;
- des conceptions novatrices et évolutives, et des équipements permettant des améliorations des politiques de prévention et de tri des déchets, et un accompagnement des programmes en cours.

Ces orientations ont été complétées par des demandes du Comité de Pilotage Service Prévention et Gestion des Déchets suite notamment à des rencontres avec les représentants d'associations environnementales ou de chambres consulaires, et aux évolutions règlementaires :

- création sur un des 2 sites, d'une plateforme de broyage de déchets verts visant à diminuer les volumes orientés vers les filières de traitement et permettre aux particuliers l'obtention de broyat en vue d'un retour local au sol ;
- création sur un des 2 sites, d'un point apport recyclerie, afin d'éviter la mise en décharge d'objets pouvant être valorisés et développer une activité d'insertion en lien avec l'économie sociale et solidaire ;
- création en complément de 2 à 3 sites satellites afin d'offrir aux particuliers, la possibilité d'un dépôt de proximité pour leurs déchets verts ; l'ESAT de Sève s'est positionné pour gérer un site à Sebazac-Concourès ;
- étude des conditions d'accueil de professionnels déposant un faible volume de déchets.

Objectifs



Enjeux

- Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de sécurité en déchèterie ;
- Disposer de déchèteries permettant de soutenir la politique de prévention et de tri des déchets avec une démultiplication des flux et le développement d'activités d'insertion sur le réemploi ;
- Soutenir le développement d'activités économiques à travers des solutions d'amélioration pour les professionnels, de la gestion de leurs déchets, en articulation avec les offres privées actuelles ;
- Prendre en compte les nécessaires optimums sociaux et économiques : supprimer le travail sur site isolé des gardiens, poursuivre une économie d'échelle des coûts de fonctionnement ... ;
- Répondre plus facilement aux évolutions règlementaires ;
- Gérer les entrées, optimiser les apports, conventionner avec les territoires extérieurs à Rodez agglomération afin de permettre des participations en cas de maintien des accueils d'utilisateurs extérieurs à l'agglomération ;
- Anticiper une éventuelle facturation des utilisateurs professionnels, des utilisateurs extérieurs à Rodez agglomération et des gros déposants.



Objectif de l'action

- Ouvrir 2 déchèteries modernes et correctement dimensionnées,
- Conserver 2 ou 3 sites satellites de gestion des déchets verts,
- Développer des activités annexes en lien avec les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Proposer aux professionnels des solutions complémentaires aux exutoires privés.



Publics cible

Les usagers de déchèterie

Mise en œuvre



Moyen humain

- Responsable déchèterie
- Services techniques



Partenaires

- Bureau d'études
- Mairies
- ESAT de Seves
- Régie de Territoire
- Associations



Calendrier

2021 :

- . Lancement de l'étude préliminaire de construction de 2 déchèteries
- . Réalisation du schéma fonctionnel définitif par le Bureau d'études

2022 :

- . Acquisition des terrains
- . Réalisation du Dossier de Consultation (DCE) et choix du maître d'ouvrage

2023 : Travail préparatoire aux travaux en coopération avec le Maître d'œuvre

2024 :

- . Travaux de construction des 2 déchèteries
- . Recherche et formalisation de partenariats avec les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire pour la création d'activités annexes (recyclerie...) et la gestion des sites satellites de gestion des déchets verts

2025 : Ouverture de l'ensemble du dispositif et fermeture des anciennes déchèteries



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	168 000 €	
2022	586 000 €	
2023		
2024	2 905 500 €	
2025		
2026		

Mode de calcul : 168 000 ttc d'étude préliminaire en 2021, 586 000 € d'acquisition des terrains en 2022, 1 645 500 € de construction de la déchèterie de Rodez + 1 060 000 € de construction de la déchèterie de Malan en 2024, et 200 000 € pour 2 sites satellites pour les déchets verts en 2024.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Réalisation de l'étude préliminaire et choix du maître d'ouvrage		Objectif de réalisation	Ouverture des 2 nouvelles déchèteries	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	1		2022		
2023			2023		
2024			2024		
2025			2025	1	
2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 38 : Renouveler un service de déchèterie mobile

Contexte :

Rodez agglomération compte 5 déchèteries implantées au Monastère, Luc-la-Primaube, Olemps, Sebazac-Concourès et Rodez. Pour compléter ce maillage et offrir un exutoire aux usagers des zones rurales éloignées, des déchèteries mobiles sont organisées depuis 2013 selon un planning préétabli annuel avec 6 à 15 dates par an entre mars et novembre.

Tous les déchets de déchèterie sont acceptés, à l'exception des déchets verts et des gravats. Des animations sont parfois organisées avec la présence d'un ambassadeur du tri et de la prévention des déchets (compostage, ateliers sur la fabrication de produits ménagers ...). La structure est légère, constituée de barrières Vauban, d'une benne et d'un fourgon. Une charte graphique a été créée.

En 2020, en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID 19, les déchèteries mobiles ont été interrompues.

Avant de reprendre, ce service doit être repensé, les zones redéfinies et surtout il convient d'acquérir ou de louer du matériel professionnel dédié pour faciliter l'installation, le chargement et le déchargement des déchets.

Objectifs



Enjeux

- Offrir un service de proximité ponctuel aux usagers pour la gestion de leurs déchets occasionnels,
- Sensibiliser les habitants aux gestes pédagogiques du tri sélectif.



Objectif de l'action

Renouveler le service de déchèterie mobile en redéfinissant les moyens et le zonage.



Publics cible

Les usagers des zones rurales éloignées

Mise en œuvre



Moyen humain

Agents de déchèterie



Partenaire

SMICTOM Nord Aveyron pour la location de leur matériel



Calendrier

2022 : Reprise des déchèteries mobiles



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022	5 500 €	
2023	5 500 €	
2024	5 500 €	
2025	5 500 €	
2026	5 500 €	

Mode de calcul : 5 déchèteries mobiles par an avec un coût de location du matériel de 1 100 € par journée.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de déchèteries mobiles réalisées		Objectif de participation	Nombre d'usagers en déchèterie mobile sur une année		Objectif d'impact	Tonnages collectés en déchèteries mobiles (non cumulatif)	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021			2021		
2022	5		2022	200		2022	20 tonnes	
2023	5		2023	250		2023	25 tonnes	
2024	5		2024	250		2024	25 tonnes	
2025	5		2025	250		2025	25 tonnes	
2026	5		2026	250		2026	25 tonnes	



Etapes clés réalisées

Action 39 : Contractualiser avec les nouvelles filières de « Responsabilité Elargie du Producteur »

Contexte :

Rodez agglomération, directement ou par l'intermédiaire du Syndicat de traitement Départemental des Ordures Ménagères (SYDOM) a contractualisé avec les filières à « Responsabilité Elargie du Producteur (REP)» dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets qui relèvent de sa compétence.

Aussi, les conventions avec l'Eco-organismes suivantes sont effectives :

. en direct :

- Refashion : Textiles, linges, chaussures collectés par l'association Le relais par colonnes aériennes
- Adivalor : Déchets spécifiques aux agricultures (Big bags ...) collectés en déchèterie 2 jours par an
- Eco-DDS : Déchets Diffus Spécifiques collectés en déchèterie
- OCAD3E : Déchets Electriques et électroniques collectés en déchèterie
- Recylum : Ampoules collectées en déchèterie ou par bornes dans des points stratégiques (grandes surfaces ...)
- Dastri : Déchets d'activité de soins à risque infectieux collectés en déchèterie
- Screlec : Piles et petites batteries collectées en déchèterie ou par bornes dans des points stratégiques (grandes surfaces ...)
- Aliapur : Pneus de véhicules légers déjantés collectés en déchèterie

. par le biais du SYDOM :

- Citéo : Emballages recyclables et papiers collectés dans les sacs jaunes
- Eco-mobilier : Mobiliers usagés collectés à la déchèterie de Rodez et du Monastère

A ce titre, Rodez agglomération bénéficie d'une collecte gratuite effective par l'éco-organisme ou de soutiens financiers compensatoires aux tonnes collectées et/ou à la communication réalisée.

A noter que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire prévoit de développer de nouvelles filières REP dont certaines seraient de la compétence de Rodez agglomération.

Objectifs



Enjeux

- Répondre aux obligations réglementaires de contractualisation avec les éco-organismes,
- Offrir des filières de valorisation normées et performantes aux déchets collectés,
- Optimiser les coûts de collecte et de traitement des déchets.



Objectif de l'action

Assurer une veille juridique pour contractualiser au fur et à mesure avec les éco-organismes agréés par l'Etat pour les nouvelles filières REP



Publics cible

Mise en œuvre



Moyen humain

Responsable Service Prévention et Valorisation des Déchets



Partenaire

SYDOM



Calendrier

Contractualisation au fur et à mesure de la mise en œuvre des filières REP



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	<i>Contractualisation avec un nouvel Eco-organisme</i>	
	Objectif	Résultat
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		



Etapes clés réalisées

Action 40 : Renouveler un plan de formation à l'éco-conduite des chauffeurs

Contexte :

En 2020, 366 323 km ont été parcourus par les véhicules de collecte pour assurer la collecte en porte à porte, la collecte par « Apport volontaire » et le transport des bennes issues des déchèteries.

Afin de diminuer la consommation de carburant, l'usure des pièces des véhicules, et de façon générale diminuer l'impact environnemental des distances parcourues, le responsable du parc automobile a été formé à l'éco-conduite et sera prochainement en mesure de former les chauffeurs de la régie de collecte.

Sur 36 agents en charge des opérations de collecte, près des 2/3 disposent du permis « Poids lourds » et seraient susceptibles d'être formés aux pratiques de l'éco-conduite.

Compte tenu de la spécificité de la conduite pour le ramassage des déchets en porte à porte qui induit de nombreux arrêts et démarrages, l'éco-conduite serait surtout appliquée durant les distances faites en « Haut le pied », pour la collecte des « Point d'apports volontaires » et pour le transport des bennes de déchèteries.

Objectifs



Enjeux

- Diminuer la consommation de carburant et l'usure des pièces des véhicules de collecte,
- Diminuer l'impact environnemental des distances parcourues.



Objectif de l'action

- Former l'ensemble des agents de collecte titulaires du permis « Poids lourds » à l'éco-conduite,
- Etendre les formations à l'ensemble du personnel de Rodez agglomération recourant le plus aux véhicules,
- Acquérir une tablette et un progiciel de contrôle des consommations lors de la formation.



Publics cible

- Chauffeurs titulaires et remplaçants du SPGD
- Agents de Rodez agglomération

Mise en œuvre



Moyen humain

Responsable du parc automobile



Partenaire



Calendrier

2021 :

- . Terminer la formation à l'éco-conduite du responsable du parc automobile
- . Se doter de l'outil de contrôle des consommations

2021 à 2023 : Formation des agents du SPGD à l'éco-conduite

2023 à 2026 : Formation des agents de Rodez agglomération



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	2 450 €	
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : Coût de la formation à l'éco-conduite 450 € suivie par le responsable du parc automobile + 2 000 € pour l'acquisition d'une tablette et d'un progiciel de suivi des consommations.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre d'agents ayant été formés à l'éco-conduite		Objectif d'impact	Dépenses de produits pétroliers pour la collecte	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021	-1%	
2022	10		2022	-3%	
2023	10		2023	-5%	
2024			2024		
2025			2025		
2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 41 : Etudier l'opportunité de nouvelles carburations bio-sourcés

Contexte :

En 2020, 366 323 km ont été parcourus par les véhicules de collecte pour assurer la collecte en porte à porte, la collecte par « Apport volontaire » et le transport des bennes issues des déchèteries.

Afin de diminuer les émissions de Co2 dues à ces importantes distances parcourues pour assurer les opérations de collecte, il est étudié la possibilité de remplacer le recours aux produits pétroliers par un carburant bio-sourcé, 100% végétal (issu principalement du colza), donc sans recours aux énergies fossiles, avec une production sur le territoire national.

Ce dispositif ne nécessite pas d'adaptation des camions en dehors de certains réglages des carburations des moteurs.

Rodez agglomération dispose de plusieurs véhicules susceptibles d'utiliser ce dispositif :

- 12 bennes à ordures ménagères
- 1 benne à ordures ménagères avec grue
- 3 polybennes grue

En fonction de l'ancienneté des moteurs, il conviendra d'étudier ceux qui pourront être équipés.

Objectifs



Enjeux

Diminuer les émissions de Co2 produites par la régie de collecte dans le cadre de la gestion des déchets



Objectif de l'action

Equiper les véhicules de la régie de collecte d'un dispositif permettant le recours à un carburant biosourcé



Publics cible

Mise en œuvre



Moyen humain

Responsable du parc automobile



Partenaire

Fournisseur du carburant biosourcé implanté sur le territoire



Calendrier

2021 : Recherche des fournisseurs

2022 :

- . Bilan des possibilités techniques et des incidences financières et décision de la mise en œuvre de l'action

- . Test avec un 1^{er} camion

2023 et 2026 : Poursuite de l'action sur les autres camions



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : Pas de coûts estimés car pas d'équipement particulier à prévoir

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de camions équipés en carburant bio-sourcé		Objectif d'impact	Dépenses de carburants pour la collecte	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021	-1%	
2022	2		2022	-3%	
2023	2		2023	-5%	
2024			2024		
2025			2025		
2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 42 : Communiquer par écrit auprès du Grand public

Contexte :

La politique de prévention et de tri des déchets menée par Rodez agglomération induit une communication forte auprès des usagers pour promouvoir l'adoption de nouveaux gestes plus vertueux pour l'environnement.

De plus, le Service Prévention et Gestion des Déchets (SPGD) propose de nombreux services aux habitants qui doivent être mis en avant : distribution de sacs, subventions à l'adoption de poules, organisation de déchetteries mobiles, d'événementiels ...

Les modalités d'utilisation du service de ramassage des déchets doivent aussi être régulièrement rappelées à la population pour limiter les situations insalubres.

Objectifs



Enjeux

- Promouvoir l'adoption de gestes de réduction et de valorisation des déchets et initier des changements de comportements des usagers ;
- Faire connaître les services à la population pour augmenter leurs recours ;
- Contenir les problèmes de salubrité publique.



Objectif de l'action

- Pérenniser des supports de communication institutionnels écrits récurrents et permanents pour offrir un « rendez-vous » aux usagers ;
- Développer des documents de sensibilisation aux gestes de tri et de prévention des déchets, et à l'utilisation du service ;
- Réaliser 2 campagnes de communication par an ;
- Renforcer la communication auprès de la presse comme relais auprès des habitants.



Publics cible

L'ensemble des usagers du SPGD

Mise en œuvre



Moyen humain

- Responsable Service Prévention et Valorisation des déchets
- Service communication



Partenaire

Presse



Calendrier

Tout au long du programme



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	30 000 €	
2022	30 000 €	
2023	30 000 €	
2024	30 000 €	
2025	30 000 €	
2026	30 000 €	

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre de campagnes de communication		Objectif de réalisation	Nombre de parution du support de communication institutionnel		Objectif de réalisation	Nombre de conférences de presse	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	2		2021	2		2021	2	
2022	2		2022	2		2022	2	
2023	2		2023	2		2023	2	
2024	2		2024	2		2024	2	
2025	2		2025	2		2025	2	
2026	2		2026	2		2026	2	



Etapes clés réalisées

Action 43 : Réaliser des campagnes de communication orale en porte à porte ou en évènementiels

Contexte :

La prévention des déchets mais aussi le tri sont des gestes qui entraînent des changements de comportements parfois difficiles à faire adopter par les usagers.

En plus de la communication institutionnelle, la communication orale est indispensable pour apporter l'information, les réponses aux questions du public, et ainsi les amener à être plus responsable vis-à-vis de la gestion de leur déchets. En 2021, l'extension des consignes de tri va entraîner une augmentation de la communication auprès des usagers pour leur faire intégrer ce nouveau dispositif.

Objectifs



Enjeux

- Amener l'utilisateur à avoir une réflexion autour de sa consommation, de sa façon de valoriser les déchets et de les recycler
- Améliorer les pratiques des usagers dans leurs modalités de présentations de leurs déchets
- Accroître la proximité des services auprès des usagers



Objectif de l'action

- Réaliser des animations « grands publics » (Salon du réemploi, journées de la biodiversité...) ;
- Mettre en place des actions de tri et de réduction des déchets et les valoriser sur les évènements ;
- Mener des campagnes de communication orale en porte à porte pour l'amélioration du tri, le compostage ou la salubrité publique ;
- Réaliser une exposition (sous forme de panneaux transportables) sur la prévention et le tri des déchets.



Publics cible

L'ensemble des usagers

Mise en œuvre



Moyen humain

- Ambassadeurs du tri
- animateurs du territoire
- Maître composteur et Guide composteur
- Agents de collecte et gardiens de déchèteries.



Partenaires

Les acteurs relais du territoire (OPRAH, Syndic de copropriétés, associations...)



Calendrier

1^{er} sem. 2022 : Réalisation de panneaux « exposition » lors de mise en place de stand ou d'informations grands public

Tout au long du programme :

- . Porte à porte ciblé sur les problématiques de salubrité et de présentation des déchets
- . Porte à porte sur le tri, les nouvelles consignes mises en place et les gestes de prévention des déchets
- . Tenue de stand sur le thème du tri ou de la prévention des déchets (Salon, forum des associations, évènementiel...)



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	3 500 €	
2022	1 500 €	
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : 3 500 € de cout d'acquisition d'un barnum et 1 500 € pour l'exposition.

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Nombre d'animations publiques		Objectif de réalisation	Nombre de personnes sensibilisées en porte à porte		Objectif de réalisation	Expositions	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	2		2021	3000		2021	2	
2022	2		2022	2000		2022		
2023	2		2023	2000		2023		
2024	2		2024	2000		2024		
2025	2		2025	2000		2025		
2026	2		2026	2000		2026		



Etapes clés réalisées

Action 44 : Intervenir en milieu scolaires et périscolaires

Contexte :

Le jeune public est une cible privilégiée du Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets.

Les interventions en milieu scolaire ou périscolaire sont le gage d'un apprentissage de nouveaux comportements ancrés dans la durée. Si la sensibilisation est effectuée dans toutes les classes d'un même niveau, elle touche en un an, 2.5 % des foyers du territoire en moyenne.

Ces notions apportent aux enfants, en classe comme à la maison, une appropriation complète des gestes éco-citoyens de réduction des déchets ou au travers d'un tri responsable.

Rodez agglomération propose de nombreuses animations répertoriées dans un Livret des animations scolaires, du cycle 1 au lycée.

Objectifs



Enjeux

Sensibiliser les jeunes publics à la prévention des déchets et aux nouvelles consignes de tri pour novembre 2021, de manière ludique, souple et adaptable aux différents formats (durées, fréquences, effectifs et composition en termes d'âges différents d'un site à l'autre).



Objectif de l'action

- Réaliser des animations scolaires sur la prévention des déchets toutes thématiques (« Le ver de terre, le compost, c'est son affaire ! », « Attention danger ! Trop de nourriture jetée », « Recycler, c'est bien, prévenir c'est mieux ! »)
- Les projets de prévention et de valorisation des biodéchets dans les établissements scolaires peuvent inclure une dimension pédagogique forte, et permettront par leur mise en œuvre de sensibiliser davantage d'élèves à des pratiques durables (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage...)



Publics cible

Enfants en milieu scolaires et péri-scolaires

Mise en œuvre



Moyen humain

Les ambassadeurs du tri et de la prévention



Partenaires

- Les équipes éducatives et pluridisciplinaires des écoles et centres de loisirs
- Des éducateurs à environnement extérieurs (ex : CPIE)



Calendrier

Tout au long de l'année scolaire



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre d'interventions		Objectif de participation	Nombre d'élèves sensibilisés	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021			2021		
2022	40		2022	2 000	
2023	40		2023	2 000	
2024	40		2024	2 000	
2025	40		2025	2 000	
2026	40		2026	2 000	

Mode de calcul : Moyenne des animations effectuées de 2017 à 2019 : 2182 élèves par an en 66 interventions



Etapes clés réalisées

Action 45 : Informer et former les élus

Contexte :

L'implication des élus du territoire pour permettre à l'équipe projet de porter les actions en toute sérénité est un gage de réussite d'un PLPDMA. Il apparaît donc important que ceux-ci soient formés et informés sur la démarche en cours pour prendre les décisions en toutes connaissances. Le portage du PLPDMA par le corps des élus est indispensable et permet de maintenir la feuille de route tout au long du programme.

Objectifs



Enjeux

Apporter aux élus du territoire les informations leur permettant de comprendre les enjeux de la prévention des déchets et des actions du Service de Gestion et Prévention des Déchets.



Objectif de l'action

Organiser une réunion d'information pour tous les élus communautaires et communaux au début du programme.



Publics cible

Les élus communautaires et communaux

Mise en œuvre



Moyen humain

Ambassadeur du tri et de la prévention.



Partenaire

Services « Support »



Calendrier

2^{ème} sem. 2021 : Organisation d'une réunion d'information auprès des élus



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021		
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de participation	Nombre d'élus présents		Objectif de réalisation	Nombre de réunion effectuée	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	157		2021	1	
2022			2022		
2023			2023		
2024			2024		
2025			2025		
2026	157		2026	1	

Mode de calcul : 50 élus communautaires et 209 élus communaux (27 à Druelle-Balsac, 29 à Luc-la-Primaube, 19 au Monastère, 23 à Olemps, 33 à Onet-le- Château, 35 à Rodez, 19 à Sainte-Radegonde, 24 à Sébazac-Concourès). Pour que l'information soit une réussite, il faudrait au moins 75% du collège des élus, soit 157 élus.



Etapes clés réalisées

Action 46 : Mener une étude de faisabilité sur la tarification incitative

Contexte :

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte fixe des objectifs de déploiement à 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025 de la tarification incitative. De plus, compte-tenu des changements de comportements induits pour sa mise en place, elle est un des principaux leviers d'atteinte des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et d'amélioration de la valorisation fixés par cette même loi.

Dans le cadre des mises en œuvre de la tarification incitative, l'utilisateur est encouragé à modifier son comportement pour limiter l'augmentation de sa contribution financière au service public de gestion des déchets (SPGD). Il est notamment invité à accroître son geste de tri, à diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sa production globale de déchets (sur du moyen – long terme), donc globalement à optimiser son recours au service (par exemple par des présentations de bacs moins fréquentes).

Le budget du SPGD de Rodez agglomération est équilibré dans ses dépenses et recettes dans ses sections d'investissement et de fonctionnement. Pour cette dernière section, les recettes sont opérées à 83% par la TEOM, puis par les revenus de la redevance spéciale puis par des revenus d'activités.

Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une tarification incitative a débuté en 2020, elle est constituée de 3 phases :

- Diagnostic technique, économique et financier de la situation actuelle
- Présentation aux élus de la tarification incitative et proposition de scénarii adaptés au territoire
- Approfondissement des scénarios retenus

Les 2 premières phases ont été conduites en 2020.

Objectifs



Enjeux

- Acculturer les élus communautaires sur la notion de tarification incitative :
 - . Enjeux économiques, sociaux, environnementaux,
 - . Différences entre redevance et taxe incitative
 - . Appréhender les forces et faiblesses du service dans le cas d'une mise en œuvre
- Anticiper un éventuel passage à la tarification incitative dans les schémas d'optimisation



Objectif de l'action

- Mener la phase 3 de l'étude de faisabilité,
- Obtenir un positionnement des élus sur les scénarios envisageables et la poursuite de cette démarche vers une tarification incitative sur le territoire de Rodez agglomération.



Publics cible

L'ensemble des usagers

Mise en œuvre



Moyen humain

- Responsable service Prévention et Valorisation des Déchets
- Chargée de redevance spéciale et d'infogérance
- Services Finances et contrôleur de gestion



Partenaire

Bureau d'études



Calendrier

1^{er} sem. 2021 : Mener la phase 3 de l'étude de faisabilité sur la mise en place de la tarification incitative



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	9 750 €	
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : Estimation du coût de l'étude

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Rédaction du compte-rendu de l'étude	
	Objectif	Résultat
2021	1	
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		



Etapes clés réalisées

Action 47 : Ajuster les tarifs de redevance spéciale au coût du service

Contexte :

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, puis la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 donnent la possibilité aux collectivités d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles, ces prestations sont soumises à facturation, afin que leurs coûts ne soient pas supportés par les ménages.

La redevance spéciale a été mise en place sur Rodez agglomération par une délibération en date du 16 décembre 2003. Elle est composée d'un coût de collecte et d'un coût de traitement. En 2019, les recettes de cette redevance ont été de 509 078 €, soit 6.55 % du budget du service. 4820 entreprises et établissements administratifs sont implantés sur Rodez agglomération dont 473 assujetties à la redevance. Les 4347 restantes sont en dessous du seuil d'assujettissement fixé à 990 litres par semaine ou ne recourent pas au service public pour la gestion de leurs déchets. Pour les 473 entreprises assujetties, le SPGD déduit de la redevance spéciale le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont elles s'acquittent pour leurs locaux pour facturer au plus juste du service rendu. Aucun remboursement de redevance spéciale n'est effectué dans le cas où la TEOM serait d'un montant supérieur.

Le diagnostic de l'étude de faisabilité sur la tarification incitative a relevé plusieurs problématiques :

- Un seuil à 990 litres toléré par la loi mais qui ne doit pas être justifié dans les délibérations par l'existence d'une TEOM,
- Des tarifs qui ne semblent pas proportionnels au coût du service rendu mais inférieurs et les justifications tarifaires annuelles sont insuffisantes,
- Un seuil de « Sujétions techniques particulières » trop élevé, Rodez agglomération mettant en oeuvre des moyens de collecte particuliers ou acceptant des tonnages trop élevés de certains professionnels.

Objectifs



Enjeux

- Répondre aux obligations réglementaires et notamment celles liées à la couverture totale des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets non ménagers par la redevance spéciale,
- Garantir l'équilibre économique du service et une juste répartition des coûts entre les ménages et les producteurs non ménagers.



Objectif de l'action

- Redéfinir les modalités de facturation des producteurs non ménagers : seuil d'assujettissement, déduction de TEOM, segmentation entre coût de collecte et coût de traitement ...
- Réhausser les tarifs à l'aide de la matrice de comptabilité analytique pour permettre de couvrir le coût du service proposé
- Redéfinir la limite du service public : prestations proposées, quantités maximales autorisées par le service ...



Publics cible

Les producteurs de déchets non ménagers collectés par Rodez agglomération

Mise en œuvre



Moyen humain

- Chargée de redevance spéciale et de reporting
- Service finances



Partenaire

Bureau d'études



Calendrier

Déc 2021 : Passage de la délibération en Conseil communautaire



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	5 000 €	
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : Coût de l'accompagnement par un Bureau d'Etudes

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Modifications substantielles des tarifs de redevance spéciale		Objectif d'impact	Recettes de redevance spéciale	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021		
2022			2022	+30 %	
2023			2023		
2024			2024		
2025			2025		
2026			2026		



Etapes clés réalisées

Action 48 : Réviser les taux et les zonages des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Contexte :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui peut être instituée par les collectivités et EPCI qui assurent la collecte des déchets des ménages (art.1520 à 1526 et 1609 quater du code général des impôts). La loi prévoit des exonérations de droit et des exonérations sur délibération de l'EPCI.

La TEOM a été instaurée sur Rodez agglomération par délibération en date du 12 octobre 2004. Elle finance 83 % du budget du SPGD, le restant est financé par les revenus de la redevance spéciale et les revenus d'activités. 25 % du produit de TEOM provient des acteurs économiques mais aucune exonération n'est accordée sur le territoire.

Par délibération en date du 28 septembre 2006, Rodez agglomération a instauré des taux harmonisés en 6 zones de service sur lesquelles s'applique un taux de TEOM calculé en prenant en compte le service rendu à l'usager (fréquence de collecte) ainsi que la valeur moyenne du foncier de la zone concernée. Des mécanismes de corrections sont appliqués pour aboutir à un montant de taxe équivalent suivant les Communes ou les zones géographiques.

Les taux de TEOM appliqués entre 2010 et 2019 n'ont pas augmenté, l'effet base ayant augmenté mécaniquement les recettes.

Le diagnostic de l'étude de faisabilité de la mise en place de la tarification incitative initiée en 2020 fait ressortir la problématique suivante :

- Le zonage institué par Rodez agglomération pour proportionner la TEOM au service rendu se base sur le critère technique des fréquences de collecte. Or, le nombre de zone est supérieur au nombre de régimes de fréquence hebdomadaire de collecte
- La délibération ne précise pas les coûts de service différents par zone

De fait, le zonage actuel est juridiquement fragile et ne permet pas de « corriger » l'effet bases de la TEOM, ce qui contrevient à la logique fiscale de la TEOM d'établir un montant en fonction des capacités contributives de chaque propriétaire.

Objectifs



Enjeux

- Appliquer un taux de TEOM unique ou consolider juridiquement le zonage en permettant de « corriger » l'effet bases de la TEOM, dans la logique fiscale de la TEOM d'établir un montant en fonction des capacités contributives de chaque propriétaire ;
- Garantir l'équilibre financier du budget du SPGD et la solidité juridique de l'application de cette taxe.



Objectif de l'action

- Réviser le zonage des taux de TEOM pour proportionner la TEOM au service rendu en fonction de critères techniques ;
- Faire une analyse des coûts de service par zone ;
- Définir des taux de TEOM en fonction des bases d'imposition prévisionnelles pour proportionner le produit au montant des dépenses ;
- Etudier les possibilités d'exonérations et faire un choix politique.



Publics cible

L'ensemble des contribuables de la TEOM

Mise en œuvre



Moyen humain

- Directeur sur SPGD
- Service finances



Partenaire

Trésorerie publique



Calendrier

2^{ème} sem. 2021 : Réalisation d'une étude sur les coûts du service par fréquence de collecte et par zone, et définition de nouveaux taux

Janvier 2022 : Vote des nouveaux taux pour l'année 2022 en Conseil communautaire

Février 2022 : Transmission de la délibération aux Mairies pour information sur ses changements



Budget

	Prévisionnel	Réalisé
2021	10 000 €	
2022		
2023		
2024		
2025		
2026		

Mode de calcul : 10 000 € TTC alloués au bureau d'études

Résultats



Indicateurs de suivi

Objectif de réalisation	Réalisation de l'étude		Objectif de réalisation	Vote et application des nouveaux taux	
	Objectif	Résultat		Objectif	Résultat
2021	1		2021		
2022			2022	1	
2023			2023		
2024			2024		
2025			2025		
2026			2026		